



5, Rue Saint-Pantaléon - CS 58541  
31685 Toulouse cedex 6  
S.A.S. au capital de 20 635 €  
410 838 460 RCS Toulouse

Société de Commissariat aux Comptes  
inscrite à la Compagnie Régionale de  
Toulouse



2 Rue des Feuillants - BP 97606  
31076 Toulouse  
S.A.S. au capital de 1 934 760 €  
540 800 406 RCS Toulouse

Société de Commissariat aux Comptes  
inscrite à la Compagnie Régionale de  
Toulouse

# RAPPORT

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES COMBINES

Exercice clos le 31 décembre 2021

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
D'OCCITANIE**

5 RUE DIEUDONNE COSTES  
BP 80032  
**31701 BLAGNAC CEDEX**

Aux membres de l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Occitanie,

## **I- OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Occitanie, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

**Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.**

## **II- FONDEMENT DE L'OPINION**

### ***a) Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

### ***b) Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### III- OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous portons à votre connaissance les points suivants exposés dans les notes de l'annexe des comptes combinés concernant :

- La note « 7.1. *Méthodologie d'établissement des comptes combinés* » concernant le process retenu pour l'établissement des travaux de réconciliation et les impacts sur le compte de résultat des écarts obtenus ;
- La note « 5.8. *Résultat exceptionnel – Création de PURPLE CAMPUS* » concernant l'impact sur les comptes de l'exercice de la non-consolidation de l'association lors de l'exercice précédent.

### IV- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Le périmètre de combinaison a été défini et a été déterminé conformément aux notes « 2.3. Définition du périmètre des comptes combinés » et « 3.2. Modalités de consolidation » de l'annexe des comptes combinés.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à valider le périmètre de combinaison des comptes et à apprécier la correcte application des méthodes de combinaisons de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Occitanie.

- Les titres mis en équivalence, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2021, s'établit à 45 763 milliers euros, sont notamment évalués selon les modalités décrites dans les notes « 3.2. Modalités de consolidation » et « 4.4. Titres mis en équivalence » de l'annexe des comptes combinés.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier la correcte application de cette méthode.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

## **V- VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

## **VI- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES COMBINES**

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Trésorier et adressés pour avis à la Commission des Finances.

## **VII- RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES COMBINES**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs définies et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification,

les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes combinés et évaluent si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

TOULOUSE, le 28 octobre 2022  
**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**FID SUD AUDIT**

**Exco Fiduciaire du Sud-Ouest**

**Claire CAMBUS**  
*Commissaire aux Comptes*

**Philippe LAFARGUE**  
*Commissaire aux Comptes*

## Bilan combiné

Actif	Note n°	2021.12	2020.12
Immobilisations incorporelles	4.1	1 602	2 102
Immobilisations corporelles	4.2	176 134	159 001
Immobilisations financières	4.3	16 377	13 053
Titres mis en équivalence	4.4	45 763	44 176
<b>Total actif Immobilisé</b>		<b>239 877</b>	<b>218 332</b>
Stocks et en-cours	4.5	171	138
Créances clients et comptes rattachés	4.6	92 994	71 069
Autres créances et comptes de régularisation	4.7	38 102	37 970
Disponibilités et VMP	4.9	127 220	117 077
<b>Total actif circulant</b>		<b>258 488</b>	<b>226 254</b>
<b>Total actif</b>		<b>498 365</b>	<b>444 586</b>

Passif	Notes	2021.12	2020.12
Apports		506	506
Réserves		230 503	212 584
Résultat de l'exercice		20 049	13 086
Subventions		41 035	38 676
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>		<b>292 093</b>	<b>264 852</b>
Intérêts minoritaires		169	109
<b>Capitaux propres totaux</b>		<b>292 263</b>	<b>264 961</b>
<b>Autres fonds propres</b>		<b>19 385</b>	<b>8 666</b>
Provisions pour risques et charges		30 552	33 369
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>4.10</b>	<b>30 552</b>	<b>33 369</b>
Emprunts et dettes financières	4.11	19 827	18 674
Dettes fournisseurs	4.12	25 479	20 342
Autres dettes et comptes de régularisation	4.12	110 859	98 575
<b>Total des dettes</b>		<b>156 165</b>	<b>137 590</b>
<b>Total passif</b>		<b>498 365</b>	<b>444 586</b>

## Compte de résultat combiné

Compte de résultat	Note n°	2021.12	2020.12
Chiffre d'affaires	5.1	182 739	129 690
Autres produits d'exploitation	5.2	85 066	126 875
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>267 804</b>	<b>256 565</b>
Achats consommés matières premières et marchandises	5.3	(1 848)	(3 534)
Charges externes	5.4	(74 907)	(66 479)
Charges de personnel	5.5	(125 522)	(123 920)
Impôts et taxes		(7 559)	(7 953)
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.6	(24 090)	(31 369)
Autres charges d'exploitation		(13 347)	(11 283)
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>(247 274)</b>	<b>(244 538)</b>
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>		<b>20 531</b>	<b>12 027</b>
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition		-	-
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>		<b>20 531</b>	<b>12 027</b>
Produits financiers		879	774
Charges financières		(1 002)	(1 056)
<b>Résultat financier</b>	5.7	<b>(123)</b>	<b>(283)</b>
<b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>		<b>20 408</b>	<b>11 744</b>
Charges et produits exceptionnels	5.8	2 792	5 348
Impôt sur les résultats	6	(2 575)	(762)
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>20 625</b>	<b>16 331</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence		(546)	(3 240)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>20 079</b>	<b>13 091</b>
Intérêts minoritaires		30	4
<b>Résultat net (part du groupe)</b>		<b>20 049</b>	<b>13 086</b>

# Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie		2021.12	2020.12
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>			
OPERATIONS D'EXPLOITATION	<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>20 079</b>	<b>13 091</b>
	Autres retraitements sans incidence sur la trésorerie	(2 624)	(4 053)
	Dotations et reprises sur amortissements et provisions	11 991	13 558
	Plus et moins values de cession	236	12 338
	Impôts différés	(1)	(10)
	Quote-part de résultat des mises en équivalence	546	3 240
	Variations nettes des intérêts courus	(12)	19
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>30 215</b>	<b>38 182</b>
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	Variations des stocks	(33)	1 677
	Variations des créances clients et autres débiteurs	(21 668)	13 916
	Variations des provisions clients et autres débiteurs	(323)	1 713
	Variations des fournisseurs et autres créditeurs	16 800	(40 630)
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>		<b>(5 224)</b>	<b>(23 324)</b>
<b>Flux net de trésorerie lié à l'activité</b>		<b>24 992</b>	<b>14 858</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
OPERATION D'INVESTISSEMENT	Acquisitions d'immobilisations (hors crédit-bail)	(34 885)	(35 493)
	Cessions, réductions d'immobilisations	10 453	17 256
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>(24 432)</b>	<b>(18 237)</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>			
OPERATION DE FINANCEMENT	Dividendes versés par les filiales aux minoritaires	(1)	(125)
	Augmentation (réductions) de capital	3 314	1 428
	Subventions d'investissements reçus	5 085	2 944
	Emissions d'emprunts	4 324	3 405
	Remboursements d'emprunts	(3 267)	(4 012)
	<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>9 454</b>	<b>3 640</b>
Incidence de la variation des taux de change		16	(8)
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE</b>		<b>10 030</b>	<b>253</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>		<b>117 061</b>	<b>116 808</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>		<b>127 091</b>	<b>117 061</b>



## Variation des capitaux propres combinés

	Apports	Réserves	Réserve de conversion groupe	Subventions et Provisions réglementées	Résultat de l'exercice	Capitaux propres - Part du groupe	Participations minoritaires	CAPITAUX PROPRES
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2019.12</b>	<b>506</b>	<b>194 042</b>	<b>( )</b>	<b>39 854</b>	<b>18 245</b>	<b>252 647</b>	<b>105</b>	<b>252 752</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2019.12	-	18 058	-	-	(18 058)	( )	-	( )
Dividendes versés	-	63	-	-	(187)	(125)	( )	(125)
Augmentation de capital	-	235	-	-	-	235	( )	235
Variation de périmètre	-	1	-	-	-	1	-	1
Variation des taux de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2020.12	-	-	-	-	13 086	13 086	4	13 091
Autres mouvements	-	186	(1)	(1 178)	-	(992)	( )	(992)
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2020.12</b>	<b>506</b>	<b>212 584</b>	<b>(1)</b>	<b>38 676</b>	<b>13 086</b>	<b>264 852</b>	<b>109</b>	<b>264 961</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2020.12	-	12 984	-	-	(12 984)	-	-	-
Dividendes versés	-	100	-	-	(101)	(1)	( )	(1)
Augmentation de capital	-	6	-	-	-	6	30	36
Variation de périmètre	-	3 027	-	-	-	3 027	-	3 027
Variation des taux de change	-	-	9	-	-	9	-	9
Résultat 2021.12	-	-	-	-	20 049	20 049	30	20 079
Autres mouvements	-	1 795	-	2 359	(1)	4 153	( )	4 153
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2021.12</b>	<b>506</b>	<b>230 496</b>	<b>7</b>	<b>41 035</b>	<b>20 049</b>	<b>292 093</b>	<b>169</b>	<b>292 263</b>

# Annexe aux comptes combinés

*Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros*

## Sommaire de l'annexe aux comptes combinés

1.	Faits majeurs	11
1.1.	Faits majeurs de l'exercice	11
1.2.	Evènements postérieurs à la clôture	30
2.	Activité(s) et périmètre	32
2.1.	Organigramme au 31 décembre 2021	32
2.2.	Entités combinées	33
2.3.	Définition du périmètre des comptes combinés	34
2.4.	Variations de périmètre	35
2.5.	Restructurations internes	35
2.6.	Changements de méthodes de consolidation	35
3.	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	36
3.1.	Référentiel comptable	36
3.2.	Modalités de consolidation	36
3.2.1.	Méthodes de consolidation	36
3.2.2.	Élimination des opérations intragroupes	37
3.2.3.	Dates de clôture des exercices des sociétés combinées	37
3.3.	Méthodes et règles d'évaluation	37
3.3.1.	Immobilisations incorporelles	37
3.3.1.1.	<i>Ecarts d'acquisition</i>	37
3.3.1.2.	<i>Evaluation des immobilisations incorporelles</i>	38
3.3.1.3.	<i>Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles</i>	38
3.3.2.	Immobilisations corporelles	38
3.3.3.	Contrats de crédit-bail et contrats assimilés	38
3.3.4.	Immobilisations financières	38
3.3.5.	Stocks et travaux en-cours	38
3.3.6.	Créances et dettes	38
3.3.7.	Trésorerie et valeurs mobilières de placement	38
3.3.8.	Impôts différés	39
3.3.9.	Provisions pour risques et charges	39
3.3.10.	Engagements de retraite et prestations assimilés	39
3.3.11.	Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant	39
4.	Notes sur les postes du bilan	40
4.1.	Immobilisations incorporelles	40
4.1.1.	Écarts d'acquisition	40
4.2.	Immobilisations corporelles	41
4.3.	Immobilisations financières	42

4.4.	Titres mis en équivalence	42
4.5.	Stocks et en-cours	43
4.6.	Clients et comptes rattachés	43
4.7.	Autres créances et comptes de régularisation	44
4.8.	Dépréciations sur actifs circulants	44
4.9.	Trésorerie active	44
4.10.	Provisions pour risques et charges	45
4.10.1.	Récapitulatif	45
4.10.2.	Indemnités de départ à la retraite et prestations assimilées	45
4.11.	Emprunts et dettes financières	46
4.11.1.	Nature et échéances des emprunts et dettes financières	46
4.11.2.	Variation des emprunts et dettes financières	46
4.12.	Fournisseurs et autres dettes	47
<b>5.</b>	<b>Postes du compte de résultat</b>	<b>48</b>
5.1.	Ventilation du chiffre d'affaires	48
5.2.	Autres produits d'exploitation	48
5.3.	Achats consommés matières premières et marchandises	48
5.4.	Charges externes	49
5.5.	Charges de personnel	49
5.6.	Dotations aux amortissements et provisions	50
5.7.	Résultat financier	51
5.8.	Résultat exceptionnel	52
<b>6.</b>	<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>53</b>
6.1.	Détail des postes d'impôts différés	53
6.2.	Preuve d'impôt	53
<b>7.</b>	<b>Autres informations</b>	<b>54</b>
7.1.	Méthodologie d'établissement des comptes combinés	54
7.2.	Engagements hors bilan	54
7.3.	Effectif moyen	55
7.4.	Honoraires des commissaires aux comptes	55

## 1. Faits majeurs

### 1.1. Faits majeurs de l'exercice

L'exercice du 31 décembre 2021 est le second exercice d'établissement des comptes combinés de la CCI OCCITANIE.

#### Faits majeurs communs au Groupe ou à plusieurs entités du Groupe

##### Sur la délégation de l'activité d'apprentissage à l'Association PURPLE CAMPUS :

Selon la loi PACTE du 22 Mai 2019 en application de laquelle, au plus tard le 1er janvier 2022 il ne sera plus possible de financer par la TFC les activités de formation (écoles, apprentissage, formation professionnelle continue) et suite à la mutation du secteur de la formation (loi du 5 septembre 2018 qui libéralise le marché de la formation et de l'apprentissage), les Présidents et élus des CCI d'Occitanie ont pris la décision d'externaliser les activités apprentissage et formation professionnelle continue au sein d'une structure unique prenant la forme d'une association nommée PURPLE CAMPUS au 1er janvier 2021.

L'association PURPLE CAMPUS a été créée le 22 octobre 2020 par les CCI d'Occitanie.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2021, l'activité « Formation Professionnelle Continue » et l'activité « Apprentissage » sont sorties du giron de la plupart des CCIT de la région et de la CCI Occitanie.

L'association PURPLE CAMPUS porte désormais ces activités pour une durée de 15 ans.

##### **Pour la CCI ARIEGE :**

Cette externalisation a eu 2 impacts principaux :

- La facturation d'un loyer à l'établissement de l'Ariège (200K€)
- La rédaction d'un contrat de prestations de services permettant à la CCIA de continuer à bénéficier des prestations de 3 collaborateurs, passés sous la bannière PURPLE CAMPUS.

##### **Pour la CCI HAUTES-PYRENEES :**

L'évènement principal de cet exercice est l'externalisation de la partie formation continue au 1er janvier 2021 avec transfert du personnel à l'exception d'une salariée partie à la retraite en septembre 2021 mais mise à la disposition de PURPLE CAMPUS, dans le cadre de la convention de gestion entre la CCI OCCITANIE, les CCI territoriales et l'association PURPLE CAMPUS.

La CCI THP reste propriétaire des locaux qui sont loués à PURPLE CAMPUS. Certaines charges ont été refacturées à PURPLE CAMPUS dans l'attente de transfert du titulaire du contrat.

**Pour la CCI HERAULT :**

Le transfert des activités « Formation Professionnelle Continue » et « Apprentissage » ont impacté l'exercice 2021 de la société :

- Des régularisations ont eu lieu pour le traitement comptable d'opérations antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- Encaissement de redevances pour les sites occupés par PURPLE CAMPUS, propriété de la CCI de l'Hérault ;
- Facturation des interventions des personnels de la société, en soutien de PURPLE CAMPUS pendant sa période de structuration de son organisation.

**Pour la CCI LOT :**

Le transfert de la formation professionnelle induit une baisse du volume d'affaires et des charges liées directement à l'activité et une augmentation des surfaces louées.

**Pour la CCI OCCITANIE :**

La CCI a signé une convention de délégation de gestion au profit de l'association PURPLE CAMPUS en 2021. La CCI a accompagné l'association dans le démarrage de son activité, et ce, à plusieurs titres :

- Signature d'un contrat de prestations de services RH. Ce contrat ne sera pas reconduit sur 2022.
- Signature d'un contrat de prestations de services SI. Ce contrat sera reconduit sur 2022.

Ces contrats ont été conclus à titre dérogatoire et exceptionnel, en phase de démarrage d'activité, dans l'attente que l'association ait constitué sa propre équipe RH et SI.

La CCI a également mis à disposition de l'association tout ou partie de 7 bâtiments dont elle est propriétaire ou locataire et dans lesquels l'association a développé en 2021 les activités déléguées d'apprentissage. Cette mise à disposition s'est traduite par la signature de 7 conventions d'occupation du domaine public.

**Pour PURPLE CAMPUS :**

La convention de gestion conclue entre l'association, la CCIO et les CCI membres courent jusqu'au 31 décembre 2035. Elle régit notamment :

- Le sort du personnel reprise ;
- Les mises à disposition de locaux dans le cadre de conventions d'occupation du domaine public ;
- Les versements aux CCI.

L'association comprend 42 membres :

- 3 représentants désignés par la CCIO ;
- 3 représentants désignés par chacune des CCIT.

L'activité s'articule en :

- 15 filières en apprentissage et formation professionnelle ;
- 17 Campus en Occitanie ;

- + de 100 diplômés du CAP au BAC+5.

La certification QUALIOP1 a été délivrée à l'association le 17/12/2021 (jusqu'au 16/12/2024).

### Sur la pandémie de la Covid 19 :

En 2021, la pandémie de la Covid-19 a continué d'impacter le fonctionnement de certaines entités du Groupe. L'ensemble des comptes des entités du groupe ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

#### **Pour la CCI AUDE :**

La pandémie a eu un impact sur l'activité de l'entreprise tant en matière d'activité qu'en matière d'approvisionnement et de dépenses spécifiques à la Pandémie.

#### **Pour la CCI GARD :**

Une reprise progressive a eu lieu à partir d'octobre 2021 :

- Organisation du salon MIAM
- Organisation du salon NIMAGINE
- Reprise des locations du Parc Expo
- Reprise de l'activité de développement des entreprises et territoires
- Les produits de l'entrepreneuriat ont été maintenus.

#### **Pour la CCI HAUTE-GARONNE :**

La pandémie a continué à produire des effets sur 2021.

La pandémie a eu aussi pour effet de faire diminuer certaines de ses charges. Par ailleurs, des salons ont été annulés. La société a mis en place le télétravail de manière occasionnelle.

#### **Pour la CCI HAUTES-PYRENEES :**

Le personnel a poursuivi son activité en ayant recours de manière adaptée au télétravail. La crise a eu comme effet l'annulation de certains salons, la suspension pendant les 6 premiers mois des loyers des restaurants et la diminution des locations de salles.

#### **Pour la CCI OCCITANIE :**

L'impact de la pandémie a été limité dans les comptes 2021. Elle a continué à apporter son aide aux entrepreneurs du territoire touchés par cette crise.

#### **Pour la CCI PYRENEES-ORIENTALES :**

La Direction a pris la décision de :

- Renforcer les mesures sanitaires sur tous les sites

- Limiter l'impact opérationnel pour ses partenaires
- Développer le télétravail
- Renforcer le dialogue social

### **Pour la CCI TARN :**

La crise a perturbé ses services de part la mise en place du télétravail et d'autre part par un surcroît d'activité. L'exercice 2021 marque le retour à un niveau d'activité pré-crise. Seul l'aéroport est encore affecté par la crise qui se traduit par une baisse d'activité et le recours au chômage partiel.

L'ensemble du personnel a effectué du télétravail sur les deux mois de l'exercice avec un retour progressif en présentiel. L'enseignement des cours s'est fait à distance pour les CFA et les écoles durant ces périodes.

En 2021, une avance de trésorerie a été faite par la DGAC pour financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement relatives aux missions de sûreté et de sécurité. Cette avance est octroyée pour palier l'effondrement des recettes liées à la pandémie.

### **Pour la CEEI :**

L'activité du Bic Innov'up a été adaptée au cours de l'exercice pour assurer une continuité du service d'accompagnement des porteurs de projet et des entreprises, sans mise en place du chômage partiel (recours au télétravail, port du masque obligatoire dans les locaux).

Concernant la demande de financement FSE, le montant de l'aide sollicitée s'élève à 435K€. Dans la mesure où la crise a impacté l'activité de la société et que le Bic Innov'up n'a pas été en mesure de lancer les actions prévues et donc de dépenser le budget FSE imaginé à l'époque, la subvention est réduite de 435K€ à 285K€. En conséquence, il a été inscrit en provision pour risque et charge la somme de 100K€ en 2021 qui vient s'ajouter aux 50K€ déjà provisionnés en 2020 pour la même raison.

Il en a été de même pour la demande de financement AAP.

### **Pour la MONTPELLIER BUSINESS SCHOOL (MBS) :**

MBS a assuré la continuité de l'ensemble des activités en s'adaptant aux contraintes sanitaires. Les enseignements, les examens, la campagne admissibles, les actions de promotion, mais aussi le travail des collaborateurs se sont effectués selon des modalités partiellement distancielles.

Quant aux activités de recrutement et de mobilité internationale des étudiants, elles ont été réduites.

MBS a aussi attribué des aides supplémentaires aux étudiants touchés par la crise.

### **Pour PYRENEES AVENIR COMMERCE :**

Face à la pandémie de la Covid-19, la Direction a pris la décision de renforcer les mesures sanitaires sur tous les sites, limiter l'impact opérationnel pour ses partenaires, développer le télétravail, renforcer le dialogue social.



### **Pour PURPLE CAMPUS :**

En 2021, les OPCO ont maintenu 100% de leurs dotations sur toute la période de la pandémie. Cela a permis de minimiser l'impact sur le chiffre d'affaires de l'activité apprentissage. A contrario, l'activité Formation Professionnelle Continue a, quant à elle, été fortement impactée par la pandémie.

### **Pour ATB2I :**

La pandémie a eu un effet négatif sur le secteur de la construction aéronautique. Dans ce cadre, un décalage du versement d'une partie des loyers 2020 et 2021 a été consenti par la société en faveur de son client SABENA TECHNICS.

### **Pour IN&MA :**

Le confinement et les mesures prises après le déconfinement ont entraîné des perturbations dans les enseignements ainsi que dans la campagne de recrutement.

### **Pour AEROPORT MONTPELLIER MEDITERRANEE :**

Le trafic a chuté de 43% par rapport en 2019 (année de référence pré-covid). Toutefois, comparé à 2020, la reprise du trafic a conduit à une augmentation du chiffre d'affaires. Les redevances aéronautiques, des activités commerciales et des parkings sont en progression. Quant aux activités immobilières, leurs chiffres d'affaires progressent.

Le plan d'économie engagé par la société dès le mois de mars 2020 a permis de limiter l'augmentation des charges. Ce plan a été complété par des mesures de soutien de l'Etat comme :

- La prise en charge de l'activité partielle ;
- L'exonération et aides au paiement des charges sociales ;
- La subvention fonds de solidarité des entreprises ;
- Les PGE (2000K€)
- Les avances de France Trésor sur le secteur de la taxe aéroport.

### **Pour ALBI EXPO :**

Malgré que la société évolue toujours dans un contexte de pandémie de la Covid-19, elle a pu rouvrir le parc des expositions progressivement :

- Le 19 mai 2021 pour les congrès et séminaires sans expositions ainsi que les spectacles et concerts
- Le 8 juin 2021 pour les foires et les salons.

Le parc des expositions d'Albi a accueilli le centre de vaccination à compter du 23 janvier 2021.

La société a pu bénéficier des mesures de soutien mis en place par l'Etat :

- Fonds de solidarité, recours à l'activité partielle, aides aux paiements des cotisations sociales ;
- Obtention d'un PGE pour 236 200€.

**Pour SEFTA :**

Bien qu'en 2021, la société enregistre une augmentation du trafic, celui-ci reste inférieur de 11% à celui de 2019.

Comparé à 2020, la reconnaissance des revenus aériens intègre une belle progression des redevances d'avitaillement et d'atterrissage. La marge commerciale correspond exclusivement à celle des ventes de carburant.

Les revenus non aériens sont portés essentiellement par les redevances domaniales.

La pandémie n'a pas permis à la société d'organiser d'évènement.

**Pour l'AEROPORT TOULOUSE BLAGNAC (ATB) :**

La pandémie a impacté l'activité de la société. Ses effets sur l'activité aéroportuaire ont été :

- Une dégradation du trafic aérien comparé à 2019. L'année 2021 est néanmoins meilleure que l'année 2020 suite à la mise en place du pass sanitaire européen. Le trafic international reste encore pénalisé par les restrictions de circulation et la fermeture des frontières imposées par les Etats ;
- Le plan d'économie amorcé en 2020 se poursuit sur l'exercice avec l'optimisation du programme d'investissement, l'adaptation des capacités opérationnelles des infrastructures et l'effet plein de la renégociation des principaux contrats de sous-traitance et de maintenance ;
- L'accord d'activité partielle de longue durée, signé en septembre 2020, est entré en vigueur et permet de maintenir un taux d'activité moyen de 61,4% adapté au niveau de trafic ;
- Une deuxième avance remboursable, après celle de 2020, a été versée par l'Etat au titre des dépenses de sûreté-sécurité de 9 576K€ dont le remboursement sera étalé entre 2024 et 2030 ;
- Une dépréciation d'actif pour 682K€ a été reconnue sur l'exercice au titre de locaux réalisés par ATB à destination de clients qui, dans le contexte de trafic actuel, ont renoncé à l'occupation de ces biens.

**Pour l'AEROPORT TOULOUSE BLAGNAC DEVELOPPEMENT HOTELIER (ATBDH) :**

L'activité de l'hôtel continue d'être fortement réduite en 2021. Une nouvelle franchise de loyer a été accordée à l'établissement.

**Pour l'AEROPOT RODEZ-AVEYRON AIR 12 :**

L'année 2021 a, à nouveau, été marquée par la crise sanitaire

En conséquence, le secteur aérien a été particulièrement impacté.

Malgré une reprise partielle d'activité, Air 12 a poursuivi ses efforts pour activer tous les leviers et ainsi bénéficier des aides possibles en vue de limiter la compensation de service public. Un accord d'activité partielle de longue durée a été signé, effectif au 1<sup>er</sup> juin 2021.

Par ailleurs, Air 12 a bénéficié des autres dispositifs d'aides pour lutter contre les conséquences de la COVID19 (aides aux paiements, exonération charges, FDS) pour un total de 409 K€ comptabilisés en 2021.

Au titre de 2020, Air 12 a pu bénéficier d'un prêt souscrit auprès de l'agence France Trésor d'un montant de 978 K€ (prêt in fine pris en charge par l'Etat). Pour 2021, une nouvelle convention de prêt a été signée pour 1.594 K€.

### Sur les élections consulaires :

L'année 2021 a été une année électorale pour le réseau consulaire.

Chaque CCI est chargée d'organiser les élections et d'en supporter le coût.

Les CCI d'Occitanie ont décidé de mutualiser certaines prestations relatives à l'organisation des élections consulaires (utilisation d'un outil national commun d'e-vote dématérialisé, envois groupés des questionnaires, ...).

L'enveloppe consacrée aux élections concerne le financement de l'organisation institutionnelle des élections et non la campagne en cours des candidats.

### **Pour la CCI GARD :**

Les élections consulaires ont eu lieu du 27 octobre 2021 au 9 novembre 2021 par voie électronique uniquement. L'Assemblée Générale d'installation du lundi 29 novembre 2021 a élu Éric GIRAUDIER Président de la CCIT du Gard. La nouvelle mandature s'exercera de 2021 à 2026.

### **Pour la CCI HAUTE-GARONNE :**

Le 26 novembre 2021 le préfet de Haute-Garonne a installé l'assemblée de 65 chefs d'entreprise nouvellement élus par leurs pairs. Ils composent l'organe délibérant souverain qui définira la stratégie politique de la CCI TOULOUSE HAUTE-GARONNE pour les 5 prochaines années. Ceux-ci ont élu Patrick PRIEDRAFITA à leur tête ainsi que le nouveau bureau.

### **Pour la CCI OCCITANIE :**

Suite aux élections consulaires organisées en novembre et décembre 2021, la CCI Occitanie s'est dotée d'un nouveau Bureau lors de son Assemblée Générale du 9 décembre 2021. Les principaux élus en charge de la gestion de la CCI Occitanie sont son Président, Monsieur Jean-François REZEAU, son Trésorier, Monsieur Alain RABARY et son Président de la Commission des Finances, Monsieur Albert MENON.

### Sur le Projet Nouveau Centre de Formation (NCF)

Par décision de son Assemblée Générale du 30 mars 2017, la CCI de Région a décidé d'acter la construction d'un nouveau CFA à Carcassonne, en vue de remplacer à terme l'actuel CFA Prosper Montagné qui ne répond plus aux standards de qualité environnementale et de confort

et qui ne dispose pas du foncier suffisant pour réaliser les infrastructures d'accueil indispensables à son développement.

Le budget global de cette opération de construction est estimé à 16,66 M€. La part CCI s'élève à 5,71M€.

En raison de la fusion des CCIT de Narbonne et Carcassonne c'est la CCI AUDE qui finance la suite du projet.

Le budget global de cette opération de construction est estimé à 16,66 M€, financé de la façon suivante :

- Région : 8,5 M€
- CCI : 5,71 M€
- Département de l'Aude : 1 M€
- Agglomération de Carcassonne : 0,5 M€
- FEDER : 0,5M€
- Ville de Carcassonne : 0,45 M€

La part CCI de ce financement est répartie de la façon suivante :

- CCI AUDE : 2,66 M€
- CCIO : 0,5 M€
- Emprunt CCIO : 2,55 M€.

Ce bâtiment a été mis en service au 01/08/2020. Par arrêté en date du 11/08/2020, la Ville de Carcassonne a autorisé l'ouverture au public de ce nouvel établissement du CFAR (centre de formations d'apprentis régional).

A fin 2021, la CCIO gère la période de garantie de parfait achèvement de ce marché et traite les décomptes définitifs de chaque lot.

### [Sur la Taxe pour Frais de Chambre \(TFC\)](#)

#### **Pour la CCI OCCITANIE :**

La Loi de Finances 2021 impose au réseau consulaire une nouvelle baisse de sa ressource fiscale nationale de 100 millions d'euros.

En application de la Loi PACTE qui confie à CCIF le rôle de répartiteur de la ressource fiscale entre les différentes CCI de Région (CCIR).

En application des décisions de l'AG CCIF et en fonction des actions effectivement réalisées, la CCIO a reçu une contribution CCIF 2021 de 48 009 K€, alors qu'elle était de 57 681 K€ au 31/12/2020, soit une diminution de 9 672 K€, soit -17%.

### [Sur les aspects sociaux](#)

#### **Pour la CCI ARIEGE :**

##### Ajustement de la provision pour un contentieux avec un ancien collaborateur :

Un ajustement de la provision constituée au titre du contentieux avec un ancien collaborateur de la CCI a été opéré sur les comptes 2021. Une dotation nette a été comptabilisée pour 95

K€, augmentant la provision à 248 K€ (contre 153 K€ à fin 2020 et dans les prévisions du BR 2021).

#### Mise à disposition de personnel :

La mise à disposition du personnel sur 2021 s'élève à 1 251 K€ contre 1 335 K€ dans le BR 2021. Cet écart s'explique par le non-recrutement d'un responsable d'activité en 2021, prévu au budget pour 18 K€. A noter le licenciement sur 2021 du Responsable Administratif et Financier de la CCI de l'Ariège pour inaptitude physique. L'indemnité de licenciement s'élève à 48 K€.

#### Pour la CCI GARD :

##### Engagement de retraite :

En 2021 intégration du fonds collectif Newton d'une valeur de 514 K€ aux provisions d'indemnités de fin de carrière sur demande de la CCIO dans le cadre de la réciprocité des comptes. Ce fonds était en engagement hors bilan jusqu'au 31/12/2020.

#### Pour la CCI HERAULT :

##### Mise à disposition de personnel :

La mise à disposition du personnel s'élève à 5 424 K€ en 2021 contre une prévision de 5 416 K€ et un réalisé 2020 de 6 985 K€.

Deux raisons expliquent cette diminution entre 2020 et 2021 :

- L'impact plein, en 2021, du dernier plan de licenciement et des derniers départs
- La sortie des effectifs de la Formation de la masse salariale de la CCI de l'Hérault depuis le 1er janvier 2021.

#### Pour la CCI OCCITANIE :

##### La provision du risque chômage :

Le 2 janvier 2019, la CCIO a conclu une convention de gestion avec Pôle Emploi.

Par conséquent, la CCIO est redevenue au 31/12/2018 son « propre-assureur » et a donc constitué dans ses comptes une provision pour risque chômage à hauteur de 8.961 K€, dont 1.259 K€ au titre du risque chômage de ses agents non mis à disposition des CCI d'Occitanie et 7.702 K€ au titre de ses agents mis à disposition des CCIT.

Sur l'exercice 2021, cette provision a été actualisée à 3 817 K€, dont 277 K€ au titre du risque chômage de ses agents non mis à disposition des CCI d'Occitanie et 3 540 K€ au titre de ses agents mis à disposition des CCIT.

Les provisions comptabilisées au titre des agents mis à disposition des CCIT sont éliminées dans les comptes combinés car également provisionnées chez ces dernières.

#### La provision du risque social relatif aux Cessations d'un Commun Accord de la Relation de Travail (CCART)

En 2016, deux CCI (CCIR Nord de France et CCIR Bretagne) ont fait l'objet de contrôles URSSAF ayant abouti à la conclusion que la CCART consulaire n'était pas assimilable à la rupture conventionnelle du code du travail, au simple motif que le code du travail ne mentionne pas explicitement la CCART et de ce fait, ne pouvait bénéficier des exonérations de charges sociales correspondantes.

Dès le premier contrôle litigieux, CCI France a engagé une action afin de sécuriser les indemnités déjà versées et le dispositif de CCART pour l'avenir. Par l'intermédiaire de son conseil, elle a donc saisi l'ACOSS, Caisse Nationale du réseau des URSSAF, afin de confirmer que le dispositif CCART est assimilable à celui de la rupture conventionnelle de l'article L.1237-11, et doit, par voie de conséquence, se voir opposer le même régime social prévu à l'article 80 duodecies du Code Général des Impôts.

En 2016, à l'issue d'un contrôle par les services de l'URSSAF au titre des exercices 2013 à 2015, la CCI Midi-Pyrénées a été redressée sur ce point et a engagé des recours tant vis-à-vis de la Commission de Recours Amiable de l'URSSAF que du Tribunal des Affaires Sociales de Toulouse.

Parallèlement, l'article 8 de la Loi de Finances 2019 (loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018) assimilé la CCART à la rupture conventionnelle, conformément au souhait du réseau des CCI, à compter du 1er janvier 2019 mais sans effet rétroactif.

Dans ce contexte, et dans l'attente des conclusions des recours engagés, la CCIO a décidé de constituer une provision dans ses comptes 2018 au titre d'un éventuel redressement dont elle pourrait faire l'objet sur les CCART conclues au titre des exercices 2016, 2017 et 2018.

A fin 2021, tous les exercices concernés étant forclos, le montant résiduel de cette provision pour risque CCART a été annulé. La provision relative à l'exercice 2018 a été intégralement reprise à hauteur de 381 K€, dont 72 K€ au titre du risque relatif à ses agents propres non mis à disposition des CCI d'Occitanie et 309 K€ au titre du risque relatif à ses agents mis à disposition des CCIT.

Les provisions comptabilisées au titre des agents mis à disposition des CCIT sont éliminées dans les comptes combinés car également provisionnées chez ces dernières.

## GPEC

La CCIF a imposé à la CCIO la mise en place d'un plan de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences). Ce plan a été validé par un Comité de Pilotage CCIF et son financement prévisionnel a été fixé à 556 K€. La CCIO a réalisé des actions relatives à la formation de tous ses collaborateurs à la digitalisation et aux pratiques commerciales pour les accompagner dans le processus de transformation de son modèle économique, à l'accompagnement des personnels en fin de carrière, à l'accompagnement des agents licenciés, à la détection de potentiels ou encore à la réalisation d'un baromètre social. Les actions réalisées en 2021 ont permis de justifier 478 K€ de charges. Les 78 K€ non utilisés en 2021 au titre du plan GPEC 2021 ont été reportés, à la demande de CCIF, sur le plan GPEC 2022.

De la même façon, une somme de 50 K€ avait été reportée au titre du plan GPEC 2020. La CCI Occitanie bénéficie ainsi d'ores et déjà d'une somme de 128 K€ disponible pour financer les actions de son plan GPEC 2022

## Sur les investissements et les cessions

### **Pour la CCI ARIEGE :**

Sur les 92 K€ d'investissements prévus dans le BR 2021, seulement 51 K€ ont été réalisés. Il s'agit principalement de divers aménagements (44 K€) et d'achats de matériels informatiques (7 K€).

Le chantier de travaux sur le centre de formation PURPLE CAMPUS Ariège, provisionné à hauteur de 58 K€ dans le BR 2021, n'a pas été engagé à fin 2021, générant ainsi un écart par rapport aux prévisions.

### **Pour la CCI AUDE :**

#### **Cessions de parcelles de terrain en 2020 sis sur la Zone de Croix Sud**

La CCI Aude avait procédé au cours de l'exercice 2020 aux ventes de terrains listées ci-dessous sur la zone de Croix Sud à Narbonne :

- Vente parcelles de terrains Croix Sud Narbonne au GIE du marché de gros de Narbonne,
- Vente parcelles de terrains Croix Sud Narbonne à la SCI XM Parking,
- Vente parcelles de terrains Croix Sud Narbonne à la SCI DANO.

Les comptes 2020 intégraient ces différentes cessions (compte 775) pour un montant global de 146 535 euros.

Compte-tenu de la complexité rencontrée dans les découpages cadastraux successifs réalisés au cours de la période pendant laquelle la CCIT a été propriétaire, l'écriture comptable constatant la sortie du patrimoine (VNC) desdits terrains n'a été enregistrée que sur l'exercice 2021 pour un montant de 71 080 euros.

L'écriture comptable de sortie des terrains cédés a été établie en appliquant à la surface le prix de revient moyen établi.

#### **Fin de la DSP Port la Nouvelle (2018-2020)**

Le port de Port-La Nouvelle géré par la CCI Aude au travers d'une délégation de service public (DSP avec la Région Occitanie) de trois ans, courant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, qui a été prorogée par avenant n°1 jusqu'au 30 avril 2021.

Le traitement comptable de la fin de DSP se traduit dans les comptes 2021 par la sortie des actifs pour la valeur nette comptable. Cette somme est enregistrée en charges exceptionnelles de la CCI Aude à hauteur de 2 697 748,17 euros (compte 675 200).

Le produit à recevoir correspondant à l'indemnisation par le délégant des biens de retour figure dans le compte 467 821 et en produit exceptionnel (775200) pour un montant de 2 431 950,14 euros.

Cette indemnisation tient compte d'une indemnité de remise des biens de retour d'un montant de 2 479 588 euros à laquelle est imputée le montant des PGR non utilisés à la date de fin de contrat. Ce dernier, initialement fixé par le protocole de sortie à 127 698 euros est ramené par la CCI AUDE à un montant de 47 638 euros en raison d'éléments de justification fournis. A la date d'arrêté des comptes de la CCI AUDE les échanges sont toujours en cours avec la Région sur le versement des PGR non utilisés à la date de l'arrêté des comptes.

Les activités du Port la Nouvelle sont scindés en deux :

- D'une part les activités de port de pêche et port de plaisance confiées par un nouveau contrat de délégation par la société 3 PLN. Cette société est intégrée dans le périmètre consolidé de l'année

- D'autre part les activités de port de commerce confiées par un nouveau contrat de délégation par la société SEMOP Port la Nouvelle. Cette société n'est pas intégrée dans le périmètre consolidé

#### Acquisition parts sociales SAS 3PLN et NOU VELA :

La délégation de Service Public de Port La nouvelle a pris fin le 30 avril 2021.

La gestion du Port est depuis le 01/05/2021 confiée à deux entités différentes, la SEMOP pour la partie commerce et la SAS 3PLN concernant le périmètre pêche plaisance.

Par délibération n°16/2020, l'assemblée générale de novembre 2020 a autorisé la CCI AUDE à constituer la SAS 3PLN.

Le capital de la SAS 3PLN est détenu à hauteur de 90% par la CCI AUDE et 10% par la SAEML Alenis. Ce capital s'élève à 150 000 euros.

Le capital de la SEMOP est détenu par la Région (34%), la Caisse des dépôts et consignation (15%) et un opérateur économique (51%). En tant qu'acteur historique du port, la CCI AUDE a intégré le groupement Nou Vela constitué par l'opérateur économique.

Par délibération n°15/2020, l'assemblée générale de novembre 2020 a autorisé la CCI AUDE à participer au capital de Nou Vela, actionnaire de la SEMOP à hauteur de 1.9%.

Le capital de Nou Vela s'élève à 600 000 euros. La CCI AUDE détient 190 actions d'une valeur nominale totale de 11 400 euros inscrites à l'actif du bilan au 31/12/2021.

#### Pour la CCI AVEYRON :

La première partie des travaux de la Cité de l'entreprise et de la formation auront un impact sur les résultats à compter de l'exercice 2022. Livraison premier semestre 2022. Les sommes débloquées au 31/12/2021 (construction en-cours) soit 4058 K€, représentent environ 80% du budget.

#### Pour TBS

Les permis de construire pour le futur campus de TBS Toulouse ont été déposés courant l'été 2021.

#### Pour MBS

##### Programme d'investissement :

MBS a continué d'investir dans l'équipement de ses salles de cours afin non seulement de s'adapter aux contraintes sanitaires mais aussi pour développer l'enseignement à distance ou hybride (dit comodal).

##### Projet de changement d'implantation :

En juillet 2021, c'est le groupement Fontès Architecture - Tourre Sanchis qui a été sélectionné pour la construction du futur éco- campus en vue d'une ouverture à l'horizon 2024.

#### Pour K ARIEGE :



L'exercice 2021 a été marqué par la cession de l'unique participation détenue pour une valeur de 67K€ et le remboursement des obligations convertibles de cette même entité pour un montant total de 113K€.

### **Pour ATB2I :**

En avril 2021, un nouveau local d'activité mixte a été mis en service par la société pour un montant de 3 233K€ et mis à la disposition de son client, la société BARRY CONTROL, filiale du groupe HUTCHINSON.

### **Pour IN&MA :**

La construction du nouveau Campus de Chalons en Champagne se poursuit. A ce titre, l'EESC IN&MA a perçu de nouvelles subventions d'investissement qui, le campus n'étant pas livré, ne font pas l'objet d'amortissement sur cet exercice.

### **Pour l'AEROPORT MONTPELLIER MEDITERRANEE :**

#### **Tarmac Avenue :**

La société CFC est porteuse d'un projet de bâtiment tertiaire sur une emprise de la concession. Ce projet prévoit une livraison prévue courant 2023.

Les travaux du nouvel hôtel ont pu être finalisés en 2021. Les deux offres du groupe Accord, Ibis Style et Ibis Budget, ont ouvert leurs portes en février 2021.

La construction du nouveau siège social de la société NG Promotion a subi quelques retards, la livraison est prévue dans le courant du premier semestre 2022.

#### **Zone de Fret :**

Le Projet global d'aménagement de la zone de fret intègre 3 opérations :

- 17 ha développés par Nexity
- 11 ha développés par AMM
- Un barreau routier qui permettra une meilleure desserte routière de la zone de fret et du secteur.

Titulaire d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public depuis avril 2019 en vue de développer une surface de 17ha en zone de fret, la société Nexity a notifié le 13 octobre 2021 sa renonciation au bénéfice de la convention.

Fin 2019, la SA AMM a publié un appel à projet en vue de développer sur sa zone de fret 9 parcelles (11 ha) destinées à accueillir des activités de logistiques, d'industrie, d'artisanat et d'activités tertiaires. L'analyse des offres a été réalisée et validée par les services de la DGAC le 1er décembre 2020. Cinq projets ont été retenus permettant le développement de 7 des 9 parcelles initiales. Les deux restantes qui n'ont pas trouvé preneur feront l'objet d'un nouvel appel à intérêt.

### **Infrastructures et installations aéroportuaires :**

Au regard de la pandémie, le programme annuel d'investissement a été régulièrement revu dans l'année passant de 4.2M€ à 2.7M€ à l'automne. Il est exécuté à hauteur de 1,8M€, soit le niveau le plus bas jamais atteint par la société. Des opérations sont reportées sur 2022 à hauteur de 0,7 M€.

**Pour SETFA :**

La société a procédé aux études de conception en lien avec la réfection des réseaux d'eaux usées. La mise en service des PAPI a été également opérée et reconnue lors de l'audit CHEA d'octobre 2021. La société a également achevé les travaux de rénovation du 2<sup>ème</sup> étage de la tour de contrôle.

Afin de poursuivre les investissements en lien avec le développement de la plateforme, la SEFTA a souscrit un deuxième prêt bancaire en juillet 2021 de 9M€ pour couvrir le plan pluriannuel des investissements de la période 2021/2023. Ce plan comprend pour l'essentiel : l'extension des aires de trafic nord (livraison avril 2022), la création d'un hangar d'aviation d'affaires et la réhabilitation du MESS des Officiers en vue de la création d'un restaurant d'entreprises.

**Pour l'AEROPORT TOULOUSE BLAGNAC (ATB) :**

Mise en service d'un ensemble immobilier industriel pour un montant de 3233K€ loué par ATB2I à la société BARRY CONTROL.

La société a créé la société ATBDI (détenue à 100%) en octobre 2021 en vue de développer les projets de diversification sur la concession et n'a pas eu d'activité sur l'exercice.

**Pour la CCI HAUTE-PYRENEES :**

Vente des titres de la SEMI et achat de titres auprès de la SDD65. Travaux au 2<sup>ème</sup> étage de l'Hotel Consulaire en raison du transfert du service appui. Divers travaux au sein du site de l'ex Pole Formation.

**Pour la CCI HERAULT :**

La rénovation du parc des expositions de Béziers achevée au 31 décembre 2021. Le coût de cette rénovation s'établit à 5 875 K€. Seuls quelques compléments de travaux, n'empêchant pas la mise en service de l'infrastructure, devront être constatés sur 2022.

La rénovation des sites Curie et Chiclana de Béziers : le projet de rénovation des sites accueillant l'établissement de PURPLE CAMPUS Béziers a démarré fin d'année 2021. Les travaux en cours sur l'exercice 2021 s'élèvent à 207 K€. Le terme de cette opération est prévu en 2023.

La rénovation de l'Hôtel Saint-Côme qui s'articule autour de la rénovation du bâtiment et du traitement acoustique de la Salle Lapeyronie.

Sur 2021, ces projets ont été financés comme suit :

- Par fonds propres ;
- Par l'encaissement d'une avance remboursable d'un montant de 3 000 K€ fin décembre 2021, sur la vente du site Alco réalisée en mars 2022. Une promesse de vente a été conclue en mai 2021 puis a fait l'objet d'un avenant de prolongation prévoyant le versement d'une avance remboursable courant décembre 2021. Les fonds ont été encaissés par la CCI de l'Hérault le 30 décembre 2021.

### **Pour la CCI OCCITANIE :**

#### **Projet Nouveau Campus Montpellier :**

Par décision de son AG des mois d'avril et juin 2021, la CCIO a décidé de participer au projet de Nouveau Campus Montpellier initié par la CCI de l'Hérault qui vise à rassembler sur un campus unique de plus de 22.000 m<sup>2</sup> les activités de MBS, de PURPLE CAMPUS Montpellier, de la CCI de l'Hérault et de la CCIO (antenne de Pérols et PURPLE CAMPUS siège).

## **Faits majeurs spécifiques à certaines entités du Groupe**

### **Pour la CCI ARIEGE :**

#### **Le remboursement annuel par ANTICHAN :**

Comme chaque année, le remboursement par ANTICHAN des 100 K€ issus de l'échéancier de la vente à tempérament a été constaté dans les comptes 2021. A fin 2021, la créance s'élève à 400 K€.

### **Pour la CCI AUDE :**

#### **Fin de la DSP Port la Robine :**

Les parties ont convenu de prolonger l'actuel contrat de concession pour une durée d'un an.

#### **Fin d'activité CFA Régional :**

Dans le cadre de la fin d'activité des CFAR, il a été comptabilisé une contribution à recevoir de la CCIO d'un montant de 392 136 euros correspondant à un reliquat antérieur (versé par les OPCO) au titre de l'activité apprentissage des CFAR de l'Aude.

### **Pour la CCI AVEYRON :**

Filialisation de l'activité formation au sein de l'EESC BC12 Campus XIIème avenue, afin de répondre aux exigences réglementaires à compter du 1er septembre : transfert des immobilisations à la VNC, transfert du personnel.

### **Pour la CCI GARD :**

#### **Déménagement des formations supérieures**

Au cours du 4ème trimestre 2021, les formations supérieures (Bac +3, +4, +5) situées au sein des établissements du lycée et Formeum ont déménagé sur le site de l'EERIE. Les formations bac pro et BTS restent dans l'enceinte du lycée Campus CCI Gard.

#### **Changement du Système d'information financière**

Au 1 Janvier 2021, la CCI Gard a changé de logiciel comptable, Anael finances (INFOR) a été remplacé par LINEA COMPTA (SIGMA), dans une volonté d'harmonisation de logiciel au sein des CCIs de la région Occitanie. Transformation digitale à travers l'incrémentation de modules sur la facturation clients, fournisseurs, immobilisations. Mise en place de la facturation électronique (E-Invoicing/Chorus pro).

### Financement du THRA

Le projet « THRA » du CFA de Marguerittes a été lancé en 2015 pour un montant estimé à 10.2 M€.

Le financement prévu était composé d'un emprunt de 2.8 M€ contracté par la CCIR LR, le restant étant subventionné.

A partir de 2021, la CCIR Occitanie a commencé à rembourser la contribution de la CCI de Nîmes (devenue CCI du Gard) pour un montant de 122K€.

La CCI du Gard par mail du 7/04/2022 adressé à la CCIO demande une entrevue afin que les deux entités se concertent pour définir les modalités de remboursement.

### Pour la CCI HAUTE-GARONNE :

En 2021, l'Assemblée Générale du 29 octobre 2021 a approuvé un nouvel apport en compte courant de 4 M€ qui a été versé en décembre 2021, ce qui porte le total à 18,5 M€.

Par ailleurs, une rémunération du compte courant d'associé est prévue à hauteur de 0,5 % annuel.

### Pour la CCI HERAULT :

#### Remboursement anticipé du solde de la cession de l'Aéroport de Béziers Cap d'Agde

En raison des restrictions budgétaires imposées par l'Etat français au réseau consulaire, la CCI de l'Hérault a sollicité le Syndicat Mixte de l'Aéroport Béziers Cap d'Agde pour obtenir le remboursement anticipé du solde de la cession.

Par un courrier en date du 27 septembre dernier, le syndicat mixte adressait à la CCI de l'Hérault une proposition, intégrant le préjudice financier occasionné par le nécessaire recours à l'emprunt pour honorer ce remboursement anticipé.

Eu égard à ce préjudice, correspondant aux intérêts d'emprunt estimés à 200 K€, le Syndicat Mixte de l'Aéroport Béziers Cap d'Agde a proposé le remboursement du solde de cession déduit des intérêts, de telle sorte que la somme restant due par la structure aéroportuaire s'élève à 1 140 K€.

Par un protocole signé le 29 novembre 2021, la CCI de l'Hérault et le Syndicat Mixte ont acté ce remboursement d'un montant de 1 140 K€, intervenu fin d'année 2021.

### Pour la CCI OCCITANIE :

#### OPCO :

Les produits OPCO perçus en fin d'année concernent, pour partie, l'exercice comptable 2020, et pour partie, l'exercice comptable 2021. Des produits constatés d'avance ont donc été comptabilisés pour la quote-part de produits 2021 à hauteur de 5 255 K€. Ces produits, lorsqu'ils seront effectivement encaissés par la CCIO, ont vocation à être reversés à l'association PURPLE CAMPUS, à qui l'activité d'apprentissage a été déléguée à partir du 01/01/2021.

Fin 2021, la CCIO a fait un point sur les factures effectivement émises, et réglées pour certaines, en 2021 et celles restant en souffrance. A l'issue de cette étude, il s'avère que le chiffre d'affaires 2020 est au moins supérieur de 3 089 K€ à celui estimé au 31/12/2020, sachant que cette nouvelle estimation a également été réalisée de façon prudente en

appliquant une décote de 4% sur le chiffre d'affaires des apprentis en « stock » car ce montant est évalué sur la base de coûts moyens.

Le montant des factures restant à établir vis-à-vis des OPCO a été ramené au 31/12/2021 à 2 224 K€ et celui des avoirs à établir à 2 212 K€.

### **Pour la CCI PYRENEES-ORIENTALES :**

Fusion-absorption de l'association ORLES VALLEY par l'association IMERIR a effet du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **Pour la CCI TARN ET GARONNE :**

Création de la SCI CCIT 82 pour mener les projets d'investissements immobiliers. La CCI 82 détient 8999 parts et la CCI OCCITANIE détient 1 part.

Le part du Capital provenant de la CCI 82 a été versé le 23/12/2021, afin de créer le compte bancaire de la Société en formation, les formalités sont en cours de constitution, les participations aux projets d'investissements seront effectives dès que les modalités de constitutions seront effectives.

### **Pour le CFA MEP :**

Par décision du 12 juillet 2021, la cour administrative d'appel de bordeaux a annulé les décisions des 10 juillet 2017 et 3 novembre 2017 par lesquelles le préfet de la région Occitanie a fait obligation à l'IFA Auto de verser au Trésor public la somme de 74 099 euros sont annulées en tant qu'elles lui font obligation de verser au Trésor public la somme de 12 984 euros.

Au 31/12/2021, le CFA a donc décidé de reprendre la totalité de la provision pour risque d'un montant de 6 492.06 euros.

### **Pour MBS :**

#### **Membres de la gouvernance**

Depuis octobre 2020, M. Thibault ROCHETTE, représentant de MBS Alumni.

Depuis février 2021, M. Arnaud MOYNIER, représentant de Montpellier Méditerranée Métropole

Depuis juillet 2021, M. Shadi TAHIRI, représentant des étudiants Montpellier Business School.

#### **Plan stratégique 2020-25**

Montpellier Business School met en œuvre la 2<sup>ème</sup> année de son plan stratégique qui avait été actualisé en mars 2020.

Co- construit avec les parties prenantes de l'Ecole sur ses valeurs en réponse aux besoins de transformation des organisations, il présente un plan de développement avec une croissance durable de ses effectifs soutenue par le déploiement de nouveaux programmes portant sur les thématiques de transition numérique et écologique et le développement d'activités postbac en France et à l'international.

#### **Accréditation AACSB**

Montpellier Business School obtient en avril 2021 le renouvellement de l'accréditation internationale AACSB pour la durée maximale de cinq ans.

#### Grade de licence du programme Bachelor

Le programme Bachelor in Business Administration (BIBA) qui avait reçu en septembre 2019 le visa du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche à délivrer le Diplôme en management international des affaires pour la durée maximale de cinq ans, acquiert en janvier 2021 le grade de Licence, reconnaissance délivrée par l'Etat.

#### Impact de la réforme du financement de l'apprentissage :

La prime à l'embauche des alternants de l'apprentissage mise en place par le gouvernement en réponse à la crise a contribué au soutien de la politique d'alternance entraînant une augmentation des alternants de MBS.

#### Progression des effectifs et internationalisation :

Les effectifs, tout programme confondu, baissent de - 3,3% sur l'ensemble des programmes par rapport à l'année académique précédente. Cette diminution des effectifs est en lien direct avec la pandémie qui a impacté fortement les recrutements d'étudiants internationaux.

La politique d'internationalisation se poursuit selon les orientations du plan de développement stratégique afin de permettre aux étudiants de se former et d'évoluer dans un environnement cosmopolite.

Durant l'exercice, le campus a accueilli plus de 859 étudiants internationaux de 86 nationalités différentes.

Les actions de promotion et de prospection internationale destinées au recrutement des étudiants se sont maintenues au travers de l'animation d'un réseau de 129 agents répartis dans 60 pays.

#### Partenariats avec les entreprises :

Durant l'exercice, les Grands Partenaires ont renouvelé leurs actions et soutien auprès de MBS. Deux nouvelles entreprises, Private Sport et LIDL ont rejoint le club des Grands Partenaires.

La fondation « Montpellier Business School » quant à elle a pu compter cette année sur le soutien de la Poste à la chaire MIND et celui de la Caisse d'Epargne du Languedoc Roussillon à la chaire Finance Durable et Sociale, ainsi que la participation de LIDL à la politique d'égalité des chances par la création d'une bourse.

#### Partenariats avec les universités étrangères :

Au cours de l'exercice sept accords de progression ont été signés avec des universités étrangères, la progression permettant au moyen d'une relation stable entre deux établissements de faciliter le transfert d'étudiants en poursuite d'étude.

MBS a signé trois nouveaux contrats avec des universités partenaires étrangères portant à 193 partenaires d'échanges académiques internationaux, dont 68 % comptent au moins l'une des accréditations suivantes : AACSB, EQUIS, EPAS, AMBA.

MBS renforce son engagement dans la coopération internationale en adhérant à deux nouvelles organisations :

- L'AIIESEC (Association Internationale des Etudiants en Sciences Economiques et Commerciales) qui vise à développer la professionnalisation, l'internationalisation et l'engagement associatif des étudiants.

- CEEMAN (International Association for management) qui vise à favoriser le développement de la qualité de la formation en gestion par le développement de l'éducation, de la recherche, le conseil, l'information et le soutien en réseau.

#### Activités de recherche :

MBS poursuit sa politique de développement des activités de recherche.

Sur la période, 160 articles ont été publiés par 49 enseignants chercheurs pour 427 étoiles en 2020 auxquels s'ajoutent 114 articles par 35 enseignants chercheurs pour 312 étoiles sur les 7 premiers mois de 2021.

En complément de trois chaires existantes (Finance Sociale et Durable, Entrepreneuriat et Inclusion, Pégase dédiée à l'économie et au management du transport aérien et de l'aérospatial) les chaires MIND ( Management Inclusif et engagement sociétal) et COAST ( Communication and Organizing for Sustainability Transformation) ont vu le jour sur l'exercice.

#### Pour BUSINESS CAMPUS 12 AVENUE :

La société a été immatriculée le 20 janvier 2021.

Le transfert de l'activité reprise à la CCI AVEYRON s'est effectué à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021. Ce transfert s'est accompagné du transfert d'une majorité des effectifs avec reprise de l'ancienneté au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Certains salariés ont préféré conserver un statut de salariés CCI. Leur mise à disposition fait l'objet d'une convention tripartite entre le salarié, la CCI Occitanie et la CCI de l'Aveyron.

Les travaux portés par la CCI de l'AVEYRON, propriétaire du bâtiment de Bourran, devraient être livrés début juin 2022.

#### Pour l'AEROPORT TOULOUSE BLAGNAC :

Signature d'une nouvelle tranche de 30M€, dans le cadre de l'emprunt souscrit en 2016, pour le financement du programme d'investissements 2021-2022 d'ATB.

En tant que partie prenante au projet européen Stargate, piloté par l'aéroport de Bruxelles, qui a remporté l'appel d'offres lancé par la Commission européenne dans le cadre du Green Deal, ATB a perçu une première avance de 426K€ au titre de la subvention accordée par l'Europe.

#### Pour l'AEROPOT RODEZ-AVEYRON AIR 12 :

Concernant la convention de DSP, Le conseil d'administration du 5 février 2021 a autorisé la signature des avenants suivants:

- Avenant n°27 relatif à la prolongation de la période de DSP jusqu'au 30 juin 2024,
- Avenant n°28 relatif à l'actualisation du budget promotion 2020,
- Avenant n°29 relatif aux comptes d'exploitation à partir de l'année 2021 jusqu'au terme de la convention,
- Avenant n° 30 relatif à la révision de l'article 24 de la DSP (modalités de versement de contribution).

## 1.2. Evènements postérieurs à la clôture

### **Pour la CCI AUDE :**

#### **Fin de la concession Port La Robine :**

Différents échanges et négociations ont été engagés avec VNF afin d'aboutir à la signature de l'avenant n°1 au contrat de concession et qui dans son article 1 – objet de l'avenant prévoit « de prolonger la durée de la délégation pour concession du port La Robine jusqu'au 31 décembre 2022 ».

Un projet d'avenant n°2 à la concession a également été visé. Il autorise la prolongation d'un an du contrat de gestion et d'exploitation de l'installation portuaire pour permettre son renouvellement tout en assurant la continuité de service public.

En contrepartie, la CCI s'engage à supporter à part égale avec VNF l'intégralité des coûts liés au dragage et à financer les travaux urgents et la mise aux normes de la pompe de distribution de carburant.

Une version d'avenant modifiée est en cours dans laquelle la liste des actions de la CCI Aude sera ajoutée ainsi que le montant maximum du coût du dragage supporté par la CCI Aude.

### **Pour la CCI HP :**

Location du 1er étage de L'Hotel Consulaire au Tribunal de Commerce et Conseil des Prud'hommes.

Le restaurant Aéropostale a décidé de ne pas poursuivre son activité. Un repreneur sera recherché à partir de début juin 2022.

### **Pour la CCI HERAULT :**

#### **Vente du site ALCO :**

L'acte de vente du site ALCO au Groupement EMERGENCE a été signé le 22 et le 25 mars 2022 par les parties.

La vente a été conclue moyennant le prix de 24 500 K€ net vendeur.

### **Pour la CCI TARN :**

La cession du bâtiment Reille2 soit l'ancien hôtel Consulaire de la Cci de Mazamet a été cédé en 2022 pour 340 000 €.

### **Pour la CCI TARN ET GARONNE :**

Lors des élections consulaires, 2 projets ont été mis en avant la construction d'un campus universitaire qui regroupera la SAS CCI Formation 82 ainsi que le siège de la CCI 82 et un la création d'un pôle d'envergure régionale, baptisé OCCIRAIL, qui aura vocation à accueillir des entreprises de toute l'Occitanie et pourrait contribuer à la création de plus d'une centaine d'emplois à l'horizon de 5 à 7 ans.



**Pour la CFA MEP :****Le projet d'évolution du CFA AUTO MEP :**

Le projet d'évolution du CFA est engagé dans le cadre d'un groupe de travail constitué par le Conseil l'Administration du CFA depuis fin 2019.

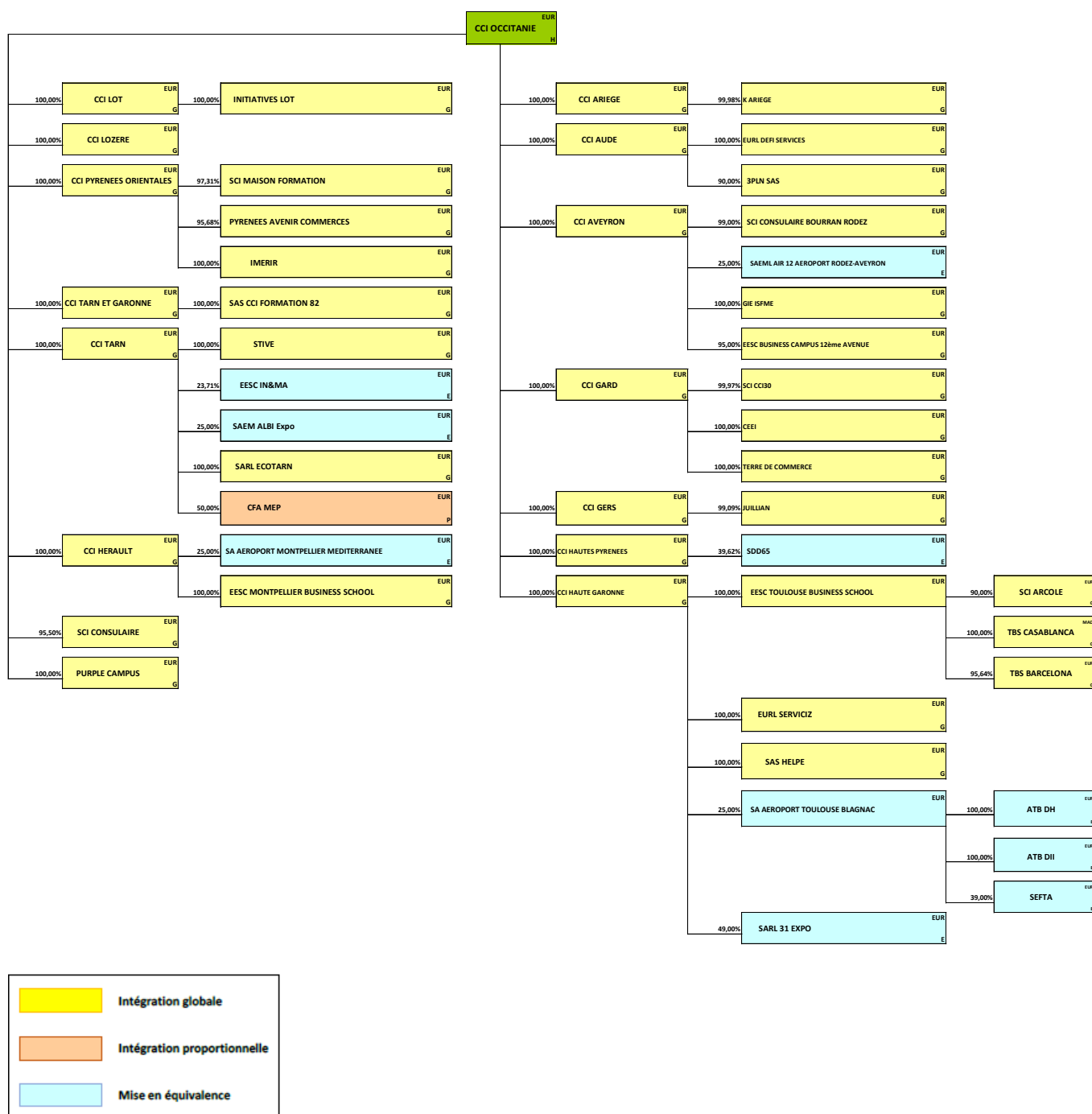
Le conseil l'Administration du 28/01/2021 a validé le lancement de l'étude pour le projet d'évolution du CFA avec pour objectif d'avoir un effectif de 500 apprenants en 2030 :

- Construction de nouveaux bâtiments sur un nouveau site plus grand
- Regroupement dans une même structure, de l'apprentissage et des contrats de professionnalisation (CQP) qui sont actuellement gérés par TRANSMECA un service de la CCI DU TARN.
- Ouverture de nouvelles formations notamment pour la maintenance des Véhicules Transport Routier et l'hydrogène.

## 2. Activité(s) et périmètre

### 2.1. Organigramme au 31 décembre 2021

Seules les participations et liens de contrôle directs sont renseignés dans l'organigramme.



## 2.2. Entités combinées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Entité concernée	Périmètre 31/12/2021		Périmètre 31/12/2020	
	% groupe	Méthode	% groupe	Méthode
CCI ARIEGE	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
K ARIEGE	99,98%	Intégration globale	99,98%	Intégration globale
CCI AUDE	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
EURL DEFIL SERVICES	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
CCI AVEYRON	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
SAEML AIR 12 AEROPORT RODEZ-AVEYRON	25,00%	Mise en équivalence	25%	Mise en équivalence
CCI GARD	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
CCI GERS	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
JULLIAN	99,09%	Intégration globale	99%	Intégration globale
CCI HAUTES PYRENEES	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
CCI HAUTE GARONNE	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
SERVICIZ	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
HELPE	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
EESC TOULOUSE BUSINESS SCHOOL	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
SCI ARCOLE	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
31 EXPOS	49,00%	Mise en équivalence	49%	Mise en équivalence
Aéroport Toulouse Blagnac	25,00%	Mise en équivalence	25%	Mise en équivalence
CCI HERAULT	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
SA AEROPORT MONTPELLIER MEDITERRANEE	25,00%	Mise en équivalence	25%	Mise en équivalence
EESC MONTPELLIER BUSINESS SCHOOL	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
CCI LOT	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
CCI LOZERE	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
SEFTA	19,75%	Mise en équivalence	20%	Mise en équivalence
CCI PYRENEES ORIENTALES	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
PYRENEES AVENIR COMMERCE	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
SCI MAISON FORMATION	97,31%	Intégration globale	97%	Intégration globale
CCI TARN	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
STIVE	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
EESC IN&MA	23,71%	Mise en équivalence	24%	Mise en équivalence
SAEM ALBI Expo	25,00%	Mise en équivalence	25%	Mise en équivalence
CFA MEP	50,00%	Intégration proportionnelle	50%	Intégration proportionnelle
ECOTARN	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
CCI TARN ET GARONNE	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
SAS CCI FORMATION 82	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
CCI OCCITANIE	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
SCI CONSULAIRE	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
SCI CONSULAIRE BOURRAN-RODEZ	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
SCI CCI30	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
GIE IFSME	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
CEEI	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
TERRE DE COMMERCE	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
INITIATIVES LOT	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
IMERIR	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
ATB Développement Immobilier Industriel	25,00%	Mise en équivalence	25%	Mise en équivalence
ATB Développement Hôtellier	25,00%	Mise en équivalence	25%	Mise en équivalence
TBS BARCELONA	95,64%	Intégration globale	96%	Intégration globale
TBS CASABLANCA	100,00%	Intégration globale	100%	Intégration globale
3PLN SAS	90,00%	Intégration globale		
EESC BUSINESS CAMPUS 12ème AVENUE	95,00%	Intégration globale		
SDD65	39,60%	Mise en équivalence		
PURPLE CAMPUS	100,00%	Intégration globale		

Le % groupe correspond aux pourcentages d'intérêt chez les entités revenant au groupe. Pour les entités Ad Hoc, il est de 100% (cf 2.3. Définition du périmètre des comptes combinés.)

## 2.3. Définition du périmètre des comptes combinés

Le périmètre de consolidation comprend toutes les CCI Territoriales de l'Occitanie, des sociétés commerciales, civiles ou d'économie mixte, des associations, et d'autres entités à formes juridiques diverses avec lesquelles il peut exister un lien capitalistique ou non. Les entités sans lien capitalistique sont considérées comme des "entités ad hoc".

S'il existe un lien capitalistique entre les entités, il convient d'appliquer le droit commun pour l'intégration dans le périmètre (règlement ANC 2020-01).

S'il n'y a pas de lien capitalistique entre la CCI et l'entité (c'est notamment le cas des associations) : pour être intégrée dans le périmètre, l'entité doit remplir au moins deux des trois caractéristiques suivantes (cf. article 211-8 du règlement ANC 2020-01) :

1. la CCI dispose en réalité des pouvoirs de décision (effectivement exercés ou non) ;
2. la CCI a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages économiques de l'entité et notamment de ses résultats ; et/ou elle est la principale sources de subventions pour l'entité.
3. la CCI supporte la majorité des risques relatifs à l'entité, via ses liens financiers et des liens de dépendance économique de l'entité.

Les entités « ad hoc » ne présentant pas de liens capitalistiques avec la CCI sont :

- les 13 CCI TERRITORIALES de la région Occitanie ;
- le GIE IFSME (gouvernance commune)
- CEEI (subventions reçues, gouvernance commune)
- TERRE DE COMMERCE (subventions reçues, gouvernance commune et dépendance économique).
- INITIATIVES LOT (subventions reçues, gouvernance commune, dépendance économique),
- IMERIR (gouvernance communes).

Les entités détenues à hauteur de 20% ou moins sont exclues du périmètre des comptes combinés.

## 2.4. Variations de périmètre

Quatre nouvelles sociétés ont été intégrées dans le Groupe sur l'exercice 2021 :

- 3PLN SAS (détenue à 90% par CCI Aude)
- EESC BUSINESS CAMPUS 12<sup>ème</sup> AVENUE (détenue à 95% par CCI Aveyron)
- SDD65 (détenue à 39,6% par CCI Haute-Pyrénées)
- PURPLE CAMPUS (détenue à 100% par CCI Occitanie)

## 2.5. Restructurations internes

Néant.

## 2.6. Changements de méthodes de consolidation

Néant.

## 3. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

### 3.1. Référentiel comptable

Les comptes combinés de la CCI OCCITANIE sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, et modifié par le règlement du Comité de Réglementation Comptable ANC 2020-01 sont appliquées.

Par convention, le terme « comptes consolidés » inscrit dans l'annexe faite référence à des « comptes combinés » selon le référentiel des comptes combinés.

Les conséquences principales pour le groupe sont :

- Le maintien des subventions d'investissement dans les capitaux propres.
- Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan d'ouverture que sur le résultat, sont portés, pour la part revenant à l'entité consolidante, dans ses capitaux propres au poste « Écarts de conversion » et pour la part des tiers au poste « Intérêts minoritaires ».

### 3.2. Modalités de consolidation

#### 3.2.1. Méthodes de consolidation

L'établissement des comptes combinés est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2021. Toutes les participations significatives dans lesquelles les entités du

Groupe CCI OCCITANIE assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont combinés selon la méthode de l'intégration globale.

Les entités dans lesquelles le contrôle conjoint est exercé sont combinées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les entités dans lesquelles le Groupe CCI OCCITANIE exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20% du capital sont mises en équivalence.

Certaines participations répondant aux critères ci-dessus ne sont pas combinées du fait de leur faible impact (cf. note 2.3 "liste des sociétés non combinées").

Toutes les transactions importantes entre les sociétés combinées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises combinées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises combinées.

L'intégration proportionnelle consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise combinée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;
- Éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises combinées à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice

déterminé d'après les règles de consolidation ;

- éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises combinées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

### 3.2.2. Élimination des opérations intragroupes

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes combinés.

### 3.2.3. Dates de clôture des exercices des sociétés combinées

Les sociétés sont combinées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2021, d'une durée de 12 mois, à l'exception des sociétés du périmètre EESC MONTPELLIER BUSINESS SCHOOL et IN&MA qui sont combinées sur la base des bilans arrêtés au 31 août 2021, d'une durée de 12 mois.

## 3.3. Méthodes et règles d'évaluation

L'application des méthodes de référence du règlement ANC 2020-01 est la suivante :

Application des méthodes de référence	Obligatoire / Référence	Note
Comptabilisation des contrats de crédit-bail et des contrats assimilés	Obligatoire	N/A
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Référence	4.3.9
Étalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	Obligatoire	N/A
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	Référence	N/A

### 3.3.1. Immobilisations incorporelles

#### 3.3.1.1. Ecarts d'acquisition

L'écart de première consolidation constaté à l'occasion d'une prise de participation (différence entre la prise d'acquisition et la quote-part de capitaux propres retraités de la société acquise à la date de prise de contrôle) est traité comme suit :

L'écart d'évaluation afférent à des actifs identifiables est classé aux postes du bilan concernés et suit les règles comptables propres à ces actifs.

L'écart résiduel est constaté en écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition positif est porté à l'actif immobilisé et l'écart d'acquisition négatif au poste « provisions pour risques et charges ».

Le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition Actif.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition Actif est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

L'écart d'acquisition négatif peut correspondre à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition réalisée dans des conditions avantageuses ou à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Il est repris au résultat selon les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

Dans l'hypothèse où une évolution significative serait observée, une dépréciation ou une reprise exceptionnelle sera constatée afin de refléter la valeur économique des actifs.

Conformément au règlement ANC n° 2020-01, l'entreprise consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de cette évaluation.

### 3.3.1.2. *Evaluation des immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

### 3.3.1.3. *Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles*

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Brevets, licences	Linéaire	1 à 3 ans
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 4 ans

### 3.3.2. *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Constructions, gros œuvre	Linéaire	15 à 80 ans
Agencements, aménagements des constructions	Linéaire	5 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	1 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	1 à 5 ans

### 3.3.3. *Contrats de crédit-bail et contrats assimilés*

Les opérations significatives réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail et contrats assimilés, sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Au 31 décembre 2021, les contrats de crédit-bail ont été considérés comme non significatifs et n'ont donc pas été retraités.

### 3.3.4. *Immobilisations financières*

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

Par ailleurs, il comprend des titres de participation dans une société non combinée. Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

### 3.3.5. *Stocks et travaux en-cours*

Les stocks de marchandises sont évalués selon la méthode FIFO.

Une dépréciation est comptabilisée en fonction de l'ancienneté du stock et de son niveau de rotation. Il est appliqué au prix d'achat un coefficient de dépréciation en fonction de ces critères.

### 3.3.6. *Créances et dettes*

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 3.3.7. *Trésorerie et valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.



Une dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

### 3.3.8. Impôts différés

Conformément aux prescriptions du règlement ANC n°2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan combiné ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

En application du règlement ANC n°2020-01, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Le nouveau règlement ANC 2020-01, impose l'inclusion des impôts différés passifs dans le poste Autres Dettes.

### 3.3.9. Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent. Ces éléments sont principalement relatifs à des litiges ponctuels.

### 3.3.10. Engagements de retraite et prestations assimilés

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est dorénavant déterminé après la prise en compte de facteurs de

rotation, mortalité et d'évolution des rémunérations.

La provision est notamment comptabilisée directement dans les comptes sociaux des CCI.

Pour les autres du groupe, elle fait l'objet d'une comptabilisation en consolidation.

### 3.3.11. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituelles distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

## 4. Notes sur les postes du bilan

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes combinés.

### 4.1. Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles - Amortissements, dépréciations et provisions	2020.12	Augmentations	Diminutions	Autres variations*	Variations des cours de change	2021.12
Frais d'établissement	61	-	-	-	0	61
Frais rech. & développ.	301	-	-	-	-	301
Conces.. brevets & licences	14 807	482	405	15	0	14 900
Droit au bail	10	-	-	-	-	10
Fond commercial	41	-	-	-	-	41
Autres immob.incorporelles	82	5	-	-	-	87
Immob.incorporelles en cours	2	13	-	70	-	85
Avces/immob.incorporelles	1	8	(1)	-	-	8
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>15 305</b>	<b>508</b>	<b>(405)</b>	<b>85</b>		<b>15 492</b>
Amort./déprec.frais établissement	(57)	-	-	-	( )	(57)
Amort./déprec. frais rech. & dév.	(299)	-	-	-	-	(299)
Amort./déprec. conces.. brev. & lic.	(12 764)	(1 079)	405	-	( )	(13 438)
Amort.fonds commercial	(8)	(3)	-	-	-	(11)
Amort./déprec. autres immob.incorp.	(74)	(10)	-	-	-	(84)
<b>Total Amts, dép. et prov.</b>	<b>(13 202)</b>	<b>(1 092)</b>	<b>405</b>	<b>-</b>	<b>( )</b>	<b>(13 889)</b>
Frais d'établissement	4	-	-	-	-	4
Frais rech. & développ.	2	-	-	-	-	2
Conces.. brevets & licences	2 043	(597)	( )	15	-	1 461
Droit au bail	10	-	-	-	-	10
Fond commercial	33	(3)	-	-	-	30
Autres immob.incorporelles	8	(5)	-	-	-	3
Immob.incorporelles en cours	2	13	-	70	-	85
Avces/immob.incorporelles	1	8	(1)	-	-	8
<b>Immobilisations incorporelles (net)</b>	<b>2 102</b>	<b>(584)</b>	<b>(1)</b>	<b>85</b>		<b>1 602</b>

#### 4.1.1. Écarts d'acquisition

Aucun écart d'acquisition positif ou négatif n'a été constaté au cours de l'exercice.

## 4.2. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	2020.12	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Variations des cours de change	2021.12
Terrains	18 005	115	(163)	1 641	-	19 597
Agencements sur terrain	1 819	7	-	672	-	2 498
Constructions	268 435	6 336	(2 529)	12 218	13	284 474
Constructions sur sol d'autrui	190	-	-	1 263	-	1 453
Install. & mat.indust.	9 161	3 220	(411)	(140)	-	11 828
Autres immob.corporelles	122 209	4 080	(55 802)	(15 306)	9	55 190
Immob.mises en concession	1 016	11 517	-	614	-	13 146
Immob.corporelles en cours	1 786	9 211	(21)	1 417	-	12 393
Avces/immob.corporelles	10 689	196	-	(1 872)	-	9 013
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>433 307</b>	<b>34 682</b>	<b>(58 926)</b>	<b>507</b>	<b>22</b>	<b>409 592</b>
Amort./déprec. terrains	(1 045)	(18)	40	-	-	(1 022)
Amort./déprec. agencement sur terrain	(3 397)	(132)	-	(658)	-	(4 187)
Amort./déprec. constructions	(159 099)	(7 499)	1 926	(10 101)	(8)	(174 780)
Amort./déprec. constructions sur sol d'autrui	(513)	(52)	-	(543)	-	(1 108)
Amort./déprec. matériels & équip.	(7 420)	(1 140)	411	247	-	(7 902)
Amort./déprec. autres immo.corp.	(101 592)	(3 916)	52 680	10 642	(7)	(42 193)
Amort./déprec. immob.mises en conces.	(972)	(848)	1	(179)	-	(1 998)
Prov.immob. corp. en cours	(268)	-	-	-	-	(268)
<b>Total amts, dép. et prov.</b>	<b>(274 306)</b>	<b>(13 605)</b>	<b>55 059</b>	<b>(591)</b>	<b>(15)</b>	<b>(233 458)</b>
Terrains	16 961	96	(123)	1 641	-	18 575
Agencements sur terrain	(1 578)	(125)	-	14	-	(1 689)
Constructions	109 335	(1 162)	(602)	2 118	5	109 694
Constructions sur sol d'autrui	(323)	(52)	-	720	-	345
Install. & mat.indust.	1 740	2 080	()	107	-	3 926
Autres immob.corporelles	20 617	164	(3 122)	(4 664)	2	12 997
Immob.mises en concession	43	10 669	1	435	-	11 148
Immob.corporelles en cours	1 518	9 211	(21)	1 417	-	12 125
Avces/immob.corporelles	10 689	196	-	(1 872)	-	9 013
<b>Immobilisations corporelles (net)</b>	<b>159 001</b>	<b>21 078</b>	<b>(3 867)</b>	<b>(85)</b>	<b>8</b>	<b>176 134</b>

### 4.3. Immobilisations financières

Immobilisations financières	2020.12	Augmentations	Diminutions	Autres variations*	Variations des cours de change	2021.12
Participations financières	943	1 396	(15)	-	-	2 323
Créances rattach.particip.	2 088	(257)	(298)	( )	-	1 533
Autres titres immobilisés	3 864	1 959	(80)	(93)	-	5 649
Prêts	7 299	1 506	(2 094)	-	-	6 712
Dépôts et cautionnements versés	1 306	4 081	(4 202)	31	6	1 222
Autres créances immobilisées	794	1 445	(133)	(29)	-	2 077
Int.courus/créances fin.	4	-	(4)	-	-	-
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>16 298</b>	<b>10 131</b>	<b>(6 826)</b>	<b>(92)</b>	<b>6</b>	<b>19 517</b>
Prov.participations financières	(519)	(35)	92	15	-	(447)
Prov.créances rattach.part.	(97)	(1)	3	-	-	(95)
Prov.autres titres immob.	(541)	(145)	154	-	-	(532)
Prov.prêts	(1 971)	(45)	63	(15)	-	(1 967)
Prov. dépôts et caution. Versés	(35)	-	-	-	-	(35)
Prov autres créances immobilisées	(82)	-	19	-	-	(63)
<b>Immobilisations financières (dépréciations)</b>	<b>(3 245)</b>	<b>(226)</b>	<b>331</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(3 140)</b>
Participations financières	424	1 361	77	15	-	1 876
Créances rattach.particip.	1 991	(258)	(295)	( )	-	1 438
Autres titres immobilisés	3 323	1 813	73	(93)	-	5 117
Prêts	5 329	1 462	(2 030)	(15)	-	4 745
Dépôts et cautionnements versés	1 271	4 081	(4 202)	31	6	1 186
Autres créances immobilisées	712	1 445	(114)	(29)	-	2 014
Int.courus/créances fin.	4	-	(4)	-	-	-
<b>Immobilisation financières</b>	<b>13 053</b>	<b>9 904</b>	<b>(6 495)</b>	<b>(92)</b>	<b>6</b>	<b>16 377</b>

### 4.4. Titres mis en équivalence

Les titres des entités mises en équivalence se décomposent comme suit :

	2020.12	Entrée dans le périmètre	Résultat période	Reclassement	Dim. & repr.utilisée	Souscription / Remboursement capital	Augmentation	2021.12
<b>Valeurs brutes</b>								
SARL 31 EXPO	357	-	44	-	-	-	-	401
SA AEROPORT MONTPELLIER MEDITERRANEE	3 636	-	227	-	(14)	-	-	3 849
SAEML AIR 12 AEROPORT RODEZ-AVEYRON	487	-	76	-	-	-	-	563
SAEM ALBI Expo	131	-	58	-	(17)	-	-	171
SA AEROPORT TOULOUSE BLAGNAC	37 837	-	(1 406)	86	(513)	-	1 899	37 902
ATB Développement Immobilier Industriel	230	-	160	-	-	-	-	390
ATB Développement Hôtelier	-	-	(126)	126	-	-	-	-
EESC IN&MA	507	-	22	-	-	-	25	554
SDD65	-	431	-	-	-	111	-	542
SAS SEFTA	991	-	399	-	-	-	-	1 390
<b>Total valeur brutes</b>	<b>44 176</b>	<b>431</b>	<b>(546)</b>	<b>212</b>	<b>(545)</b>	<b>111</b>	<b>1 924</b>	<b>45 763</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>Total dépréciations et provisions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>44 176</b>	<b>431</b>	<b>(546)</b>	<b>212</b>	<b>(545)</b>	<b>111</b>	<b>1 924</b>	<b>45 763</b>

Lorsque la quote-part de l'entité détentrice des titres dans les capitaux propres négatifs d'une entité dont les titres sont mis en équivalence vient à dépasser la valeur comptable de sa participation, la partie négative des capitaux propres est portée au bilan consolidé dans la rubrique des provisions.

Les titres mis en équivalence de Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Hôtelier ont été portés en provisions pour un montant de 534 K€.

Le résultat des sociétés mises en équivalence est de -546 K€ sur l'exercice 2021, principalement impacté par l'Aéroport Toulouse-Blagnac qui présente un résultat de -1 406 K€.

## 4.5. Stocks et en-cours

Stocks	2020.12	Variations	2021.12
<b>Valeurs brutes</b>			
Stock mat.premières & fournitures	137	12	149
Stock autres approvis.	1	-	1
Stock en-cours product.serv.	-	7	7
Stock pdts interm.& finis	114	-	114
Stock marchandises	21	14	35
<b>Total</b>	<b>274</b>	<b>33</b>	<b>306</b>
<b>Provisions et dépréciations</b>			
Prov.stock mat.prem.& fourn.	(21)	-	(21)
Prov.stock pdts interm.& finis	(114)	-	(114)
<b>Stocks et encours (dépréciations)</b>	<b>(135)</b>	<b>-</b>	<b>(135)</b>
<b>Valeurs nettes</b>			
Stock mat.premières & fournitures	116	12	128
Stock autres approvis.	1	-	1
Stock en-cours product.serv.	-	7	7
Stock pdts interm.& finis	-	-	-
Stock marchandises	21	14	35
<b>Total</b>	<b>138</b>	<b>33</b>	<b>171</b>

## 4.6. Clients et comptes rattachés

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Clients & comptes rattachés	Brut	Provision	2021.12	Brut	Provision	2020.12
Clients et comptes rattachés	102 216	(9 223)	92 994	81 467	(10 399)	71 069
<b>Total</b>	<b>102 216</b>	<b>(9 223)</b>	<b>92 994</b>	<b>81 467</b>	<b>(10 399)</b>	<b>71 069</b>

## 4.7. Autres créances et comptes de régularisation

Autres créances et comptes de régularisation	Brut	- 1 an	1 an	Provision	2021.12	Brut	- 1 an	1 an	Provision	2020.12
Avances et acptes versés / commandes	121	121		-	121	(86)	(86)		-	(86)
Actifs d'impôt différé	12	12			12	10	10			10
Fournisseurs débiteurs	537	537			537	652	652			652
Créance d'impôt exigible	177	177	-		177	495	495	-		495
Cptes courants débiteurs	474	474		(11)	463	39	39		(11)	28
Créances diverses	34 885	34 885	-	(1 385)	33 500	33 978	33 532	446	(532)	33 447
<b>Total Autres créances</b>	<b>36 206</b>	<b>36 206</b>	-	<b>(1 395)</b>	<b>34 810</b>	<b>35 089</b>	<b>34 643</b>	<b>446</b>	<b>(542)</b>	<b>34 546</b>
Charges constatées d'avances	3 292	3 292	-	-	3 292	3 424	3 424	-	-	3 424
<b>Total Autres Créances et compte de régularisation</b>	<b>39 498</b>	<b>39 498</b>	-	<b>(1 395)</b>	<b>38 102</b>	<b>38 512</b>	<b>38 066</b>	<b>446</b>	<b>(542)</b>	<b>37 970</b>

## 4.8. Dépréciations sur actifs circulants

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent selon :

Dépréciations et provisions sur actif circulant	2020.12	Dotations	Reprises	Autres mouvements	2021.12
Prov.créances clts & cpt.ratt.	(10 399)	(2 678)	2 854	1 000	(9 223)
Prov.autres créances exploit. C	(199)	(134)	199	-	(134)
Prov.autres créances exploit. NC	(50)	-	-	50	-
Prov.cptes courants déb. C	(11)	-	-	-	(11)
Prov.créances diverses C	(171)	(357)	446	(1 050)	(1 133)
Prov.créances diverses NC	(112)	(6)	-	-	(118)
<b>Total</b>	<b>(10 941)</b>	<b>323</b>	<b>3 498</b>	<b>()</b>	<b>(10 618)</b>

## 4.9. Trésorerie active

	Brut	Provision	2021.12	Brut	Provision	2020.12
Valeurs mob. - autres titres	55 893		55 893	55 118		55 118
Disponibilités	71 215		71 215	61 866		61 866
Intérêts courus/cptes financ.	113		113	93		93
<b>Total</b>	<b>127 220</b>	<b>-</b>	<b>127 220</b>	<b>117 077</b>	<b>-</b>	<b>117 077</b>

Du fait de l'établissement des comptes selon le règlement des comptes combinés, la trésorerie active présente chez les entités du groupe n'est pas contrôlée par la CCI Occitanie.

## 4.10. Provisions pour risques et charges

### 4.10.1. Récapitulatif

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Provisions pour risques et charges	2020.12	Dotations	Reprises	Variations des cours de change	Reclassements	2021.12
Provisions pour pensions et retraites	9 283	11 513	(10 299)	-	(343)	10 154
Provisions pour risques	10 184	2 765	(4 704)	1	126	8 371
Provisions pour Grosses réparations	970	89	(250)	-	-	809
Autres provisions pour risques	12	-	-	-	(12)	-
Autres provisions pour charges	12 920	13 900	(15 615)	-	12	11 218
<b>Total</b>	<b>33 369</b>	<b>28 267</b>	<b>(30 867)</b>	<b>1</b>	<b>(217)</b>	<b>30 552</b>

### 4.10.2. Indemnités de départ à la retraite et prestations assimilées

Les hypothèses d'évaluation sont les suivantes pour la CCI OCCITANIE, principal employeur des effectifs des CCI territoriales :

- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Salaire fin de carrière
- Turn-over :
  - moins de 29 ans : 6%
  - entre 30 et 39 ans : 5%
  - entre 40 et 44 ans : 4%
  - entre 45 et 49 ans : 2%
  - entre 50 et 54 ans : 1%
  - entre 55 et 59 ans : 0,5%
  - plus de 60 ans : 0%
- Table de mortalité : dernière table INSEE publiée
- Taux actualisation : 1 %
- Taux augmentation salaires : 1 %
- Taux de charges sociales patronales : taux moyen global par catégories (cadres, non cadres), basé sur les estimations de charge au 01/01/2022.

## 4.11. Emprunts et dettes financières

### 4.11.1. Nature et échéances des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Dettes financières	2020.12	2021.12	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	17 802	15 857	4 903	6 778	4 176
Intérêts courus sur emprunts	32	16	16	-	-
<b>Total emprunts auprès des éta de crédits et loc. fin.</b>	<b>17 835</b>	<b>15 873</b>	<b>4 919</b>	<b>6 778</b>	<b>4 176</b>
Autres emprunts et dettes financières diverses	823	3 825	3 134	617	74
<b>Total autres emprunts et dettes financières diverses</b>	<b>823</b>	<b>3 825</b>	<b>3 134</b>	<b>617</b>	<b>74</b>
Int.courus/solde créed.banque	1	1	1	-	-
Soldes créditeurs de banque	15	128	128	-	-
<b>Total concours bancaires courants et intérêts courus</b>	<b>16</b>	<b>129</b>	<b>129</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>18 674</b>	<b>19 827</b>	<b>8 182</b>	<b>7 395</b>	<b>4 250</b>

### 4.11.2. Variation des emprunts et dettes financières

Dettes financières	2020.12	Augmentations	Diminutions	Variations nettes	2021.12
Emprunts auprès des établissements de crédit	17 802	1 157	(3 103)	-	15 857
Intérêts courus sur emprunts	32	16	(32)	-	16
<b>Total emprunts auprès des éta de crédits et loc. fin.</b>	<b>17 835</b>	<b>1 174</b>	<b>(3 136)</b>	<b>-</b>	<b>15 873</b>
Autres emprunts et dettes financières diverses	823	3 166	(164)	-	3 825
<b>Total autres emprunts et dettes financières diverses</b>	<b>823</b>	<b>3 166</b>	<b>(164)</b>	<b>-</b>	<b>3 825</b>
Int.courus/solde créed.banque	1	-	-	-	1
Soldes créditeurs de banque	15	-	-	113	128
<b>Découverts bancaires</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>113</b>	<b>129</b>
<b>Total</b>	<b>18 674</b>	<b>4 340</b>	<b>(3 300)</b>	<b>113</b>	<b>19 827</b>



## 4.12. Fournisseurs et autres dettes

Fournisseurs et comptes rattachés	2021.12	2020.12
Dettes fournisseurs	25 479	20 342
<b>Total</b>	<b>25 479</b>	<b>20 342</b>

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

L'ensemble des dettes est d'échéance inférieure à un an.

Autres dettes et comptes de régularisation	2021.12	2020.12
Dettes sur immobilisations	1 881	1 345
Avances et acomptes reçus sur commandes	6 911	5 766
Dettes fiscales diverses et sociales	26 310	36 194
Comptes-courants créditeurs	284	234
Dettes diverses	25 900	14 141
Impôt différés Passifs	-	-
<b>Total autres dettes</b>	<b>61 286</b>	<b>57 680</b>
Comptes de régularisation passif	49 574	40 895
<b>Total Autres dettes &amp; Cptes de régularisation</b>	<b>110 859</b>	<b>98 575</b>

## 5. Postes du compte de résultat

### 5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Chiffres d'affaires	2021.12	2020.12
Ventes	24	537
Etudes	120	112
Prestations de services	175 534	121 447
Ventes de marchandises	1 815	3 652
Produits accessoires	5 503	4 076
RRR accordés	(257)	(135)
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>182 739</b>	<b>129 690</b>

### 5.2. Autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation	2021.12	2020.12
Autres Produits	1 765	2 717
Production Stockée	7	(5)
Production immobilisée	17	-
Subventions d'exploitation	67 215	107 473
Reprises d'amortissements et provisions	14 621	14 848
Transfert de charges	1 438	1 828
Part. résultat /opérat. commun bénéfice	2	13
<b>Total Autres produits d'exploitation</b>	<b>85 066</b>	<b>126 875</b>

### 5.3. Achats consommés matières premières et marchandises

Achats consommés matières premières et marchandises	2021.12	2020.12
Achats consommés matières premières et marchandises	(1 364)	(1 242)
Variation de stocks Marchandises	14	(1 618)
Achats de MP et autres approvisionnements	(510)	(620)
Variation de stocks MP et autres approv	12	(54)
RRR obtenus sur achats	-	1
<b>Total Achats consommés</b>	<b>(1 848)</b>	<b>(3 533)</b>

## 5.4. Charges externes

Charges externes	2021.12	2020.12
Achats de sous-traitance	(5 694)	(4 636)
Achats n.stockés mat.& fourn.	(5 971)	(6 227)
Autres services extérieurs	-	61
Sous-traitance	(7 031)	(7 708)
Loyer/crédit-bail mob.	(26)	(27)
Loyer/crédit-bail immob.	(58)	(70)
Location	(6 164)	(6 559)
Charges locatives	(712)	(638)
Entretien et réparations	(5 410)	(5 327)
Primes d'assurance	(821)	(735)
Etudes et recherches	(15)	(19)
Divers services extérieurs	(950)	(913)
Personnel intérimaire	(1 534)	(1 605)
Personnel extérieur	890	332
Honoraires	(17 654)	(12 495)
Publicité. relations publiques	(6 038)	(4 848)
Transports	(70)	(62)
Déplacemt. missions. récept.	(2 497)	(2 352)
Postes et telecoms	(2 078)	(1 863)
Services bancaires & ass.	(182)	(163)
Divers autres services ext.	(12 893)	(10 625)
<b>Charges externes</b>	<b>(74 907)</b>	<b>(66 479)</b>

## 5.5. Charges de personnel

Charges de personnel	2021.12	2020.12
Rémunération du personnel	(84 958)	(80 495)
Charges sociales	(40 474)	(42 449)
Participation des salariés	(90)	(976)
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>(125 522)</b>	<b>(123 920)</b>

## 5.6. Dotations aux amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Dotations aux amortissements et dépréciations	2021.12	2020.12
Dot.amort.immobilisations	(14 348)	(14 322)
Dot.prov.pour retraite	(5)	(42)
Dot.prov.risques & charges d'exploitation	(6 568)	(12 301)
Dot.prov.actif circulant	(3 170)	(4 704)
<b>Total</b>	<b>(24 090)</b>	<b>(31 369)</b>

## 5.7. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Résultat financier	2021.12	2020.12
Produits de participations	135	117
Produit net/cession de VMP	115	108
Différences positives de change	1	2
Reprises sur provisions et transferts de charges	675	297
Autres Intérêts et Produits assimilés	(48)	249
<b>Produits financiers</b>	<b>879</b>	<b>774</b>
Dotations financières aux amortissements et prov	(254)	(271)
Intérêts et charges assimilées	(740)	(769)
Différences négatives de change	(8)	(16)
<b>Charges financières</b>	<b>(1 002)</b>	<b>(1 056)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(123)</b>	<b>(283)</b>

## 5.8. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

Résultat exceptionnel	2021.12	2020.12
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	766	376
Produits exceptionnel sur opération de capital	8 467	12 182
Reprises de provisions & transfert de charges	819	542
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>10 052</b>	<b>13 100</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(319)	(73)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(5 558)	(7 198)
Dotations exceptionnelles aux amort. & provisions	(1 383)	(480)
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>(7 260)</b>	<b>(7 752)</b>
<b>Charges et produits exceptionnels</b>	<b>2 792</b>	<b>5 348</b>

Les charges exceptionnelles sont essentiellement composées de :

- Opérations en capital chez CCI AUDE pour 2 985 K€, concernant principalement la fin de la délégation de service public pour le port de Port-La-Nouvelle.
- Dotations exceptionnelles pour la provision IFC chez CCI GARD pour 514 K€

Les produits exceptionnels sont essentiellement composés de :

- Opérations en capital chez CCI AUDE pour 2 546 K€, concernant principalement la fin de la délégation de service public pour le port de Port-La-Nouvelle.
- Produits exceptionnels divers sur opérations de gestion chez CCI GARD pour 891 K€
- Quote-part de subventions virées au résultat chez CCI GARD pour 279 K€
- Quote-part de subventions virées au résultat chez CCI OCCITANIE pour 1 139 K€

### Création de PURPLE CAMPUS

L'association PURPLE CAMPUS a été créée le 22 octobre 2020.

Par décision de son AG du 27 novembre 2020, la CCI Occitanie a délégué la gestion de ses activités d'apprentissage à compter du 1er janvier 2021.

Pour préparer cette activité, la CCI Occitanie a fait apport à l'association au 31 décembre 2020 de l'ensemble des biens mobiliers, nécessaires à l'apprentissage.

L'association PURPLE CAMPUS, n'a pas effectué de clôture de ses comptes au 31 décembre 2020 et n'avait donc pas été intégrée sur cet exercice.

Les immobilisations apportées ont été considérées en consolidation comme une sortie hors groupe.

L'impact consolidé net de la non-consolidation de PURPLE CAMPUS et des neutralisations de ces éléments (valeur nette comptable des immobilisations déduction faite des quotes-parts de subventions reprises au résultat à la date d'apport) est un produit de 467 K€ dans les comptes 2020.

L'association a fait son entrée dans le périmètre en 2021.

## 6. Impôt sur les sociétés

### 6.1. Détail des postes d'impôts différés

Impôt différé actif	2020.12	Impact résultat	2021.12
Indemnités de départ à la retraite	10	1	12
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>12</b>

Impôt différé passif	2020.12	Impact résultat	2021.12
<b>Total</b>			
<b>Impact sur les réserves consolidées</b>	<b>10</b>		<b>10</b>
<b>Impact sur le résultat consolidé</b>		<b>1</b>	<b>1</b>

### 6.2. Preuve d'impôt

31/12/2021	
<b>Résultat net des sociétés intégrées en K€</b>	<b>20 625</b>
- Impôts sociaux	(2 576)
- Impôts différés latents	1
= Charges d'impôts sur les résultats consolidés	(2 575)
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>23 200</b>
- Impôts théoriques au taux de 25 %	(5 800)
= Différence d'impôts	<b>3 225</b>

Explications	Charges	Produits
Différences permanentes sociales	174	
Correction du résultat de l'activité non fiscalisée		3 888
Différences permanentes consolidation	136	
Utilisation déficits non activés précédemment		81
ID non activés s/déficits de l'exercice	351	
ID activés s/déficits (non activés précédemment)		
Différence de taux d'impôt social	83	
Différence de taux d'impôt différé		
Impact de changement de taux d'ID		
<b>Total</b>	<b>744</b>	<b>3 969</b>
<b>Différence nette</b>		<b>3 225</b>

## 7. Autres informations

### 7.1. Méthodologie d'établissement des comptes combinés

Le périmètre des comptes combinés de la CCI OCCITANIE a été scindé en sous-paliers. Un sous-palier concerne le périmètre d'une CCI Territoriale à laquelle un responsable comptable est rattaché.

Les responsables sont chargés de communiquer les comptes sociaux de ses entités ainsi que réconcilier les intragroupes que partagent ces dernières avec les autres entités du périmètre.

La complexité et le volume des flux intragroupes fait aboutir a des écarts de réciprocity non réconciliables dans les comptes sociaux, qui ont par conséquent fait l'objet de retraitements dans les comptes consolidés.

Pour l'exercice 2021, l'impact global sur le P&L est de :

- 1 713 K€ de charges supplémentaires comptabilisées en autres charges d'exploitation
  - + 2 472 K€ de produits d'exploitation comptabilisés en autres produits d'exploitation
- Soit un impact net de -760 K€.

### 7.2. Engagements hors bilan

	2021.12	2020.12
<b>Eng donnés : Avals. cautions et garanties de marché</b>	<b>1 931</b>	<b>1 931</b>
CCI Herault : caution C2FPA	129	129
TBS : Garantie PFO2 S.C.P.I pour le nouveau établissement ESEC TBS BARCELONE	1 803	1 803
<b>Eng donnés : Nantissement de titres dans le cadre des opérations de crédit</b>	<b>43</b>	<b>43</b>
AMM : titre SPMM	43	43
<b>Eng donnés : Autres engagements</b>	<b>687</b>	<b>1 090</b>
CCI Gers : contribution Syndicat Aéroport Auch-Gers	120	120
CCI Aude : garantie bancaire	467	970
CCI PO : Nantissement compte à terme	100	
<b>Engagements donnés</b>	<b>2 662</b>	<b>3 064</b>
<b>Eng reçus : Avals. cautions. garanties de marché</b>	<b>1 298</b>	<b>1 298</b>
MBS : programme ERASMUS	303	303
SCI Consulaire : Cautions diverses	67	67
TBS : caution bancaire Banque Courtois	927	927
<b>Engagements reçus</b>	<b>1 298</b>	<b>1 298</b>



### 7.3. Effectif moyen

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit:

	2021.12	2020.12
<b>Effectif moyen</b>	<b>1 989</b>	<b>1 874</b>

### 7.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires au titre des missions de commissariat aux comptes du groupe s'élèvent à 398 K€ en 2021 contre 394 K€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020.